



# Assemblée générale

Distr. générale  
2 juillet 2021  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante-quinzième session**  
Point 66 a) de l'ordre du jour  
**Nouveau Partenariat pour le développement**  
**de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise**  
**en œuvre et appui international**

## **Rapport biennal sur l'examen de la concrétisation** **des engagements pris en faveur du développement** **de l'Afrique**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Soumis en application de la résolution [66/293](#) de l'Assemblée générale et dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le présent rapport examine la réalisation des engagements qui ont été pris en faveur du développement de l'Afrique par les pays africains et les partenaires de développement. On y trouvera des recommandations sur les moyens de combler les lacunes constatées dans les cas où les progrès sont insuffisants et d'accélérer l'exécution des engagements.



## I. Introduction

1. Le quatrième rapport biennal du Secrétaire général sur l'examen de la concrétisation des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique a été élaboré dans le contexte de la sixième année de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de l'appel mondial à l'action lancé par le Secrétaire général pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, et de la huitième année de l'exécution de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et de son premier plan décennal de mise en œuvre (2014-2023).

2. Dans le présent rapport, on examine la réalisation des engagements pris par les partenaires de développement traditionnels, nouveaux et émergents de l'Afrique et par les pays africains eux-mêmes. Ces engagements, qui se fondent sur les principes de responsabilité mutuelle et de partenariat, sont notamment issus de grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU dans les domaines économique et social et dans des domaines connexes.

3. Conformément à la résolution 66/293 de l'Assemblée générale, le Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour l'Afrique : a consulté des représentantes et représentants de l'Union africaine, de communautés économiques régionales, d'institutions parlementaires, du monde de la recherche, de la société civile, des médias et du secteur privé ainsi que d'autres parties prenantes, en marge de la sixième session du Forum régional africain pour le développement durable, tenu à Victoria Falls (Zimbabwe) en février 2020 ; a organisé une consultation virtuelle des parties prenantes le 29 juin 2020 ; a mené une enquête auprès des États Membres à New York afin de recueillir des données supplémentaires pour son analyse.

4. Sur le plan méthodologique, le rapport a pour objectif d'évaluer l'exécution des engagements sur la base des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063, qui incarnent une vision transformatrice du développement de l'Afrique fondée sur une perspective mondiale et régionale et qui sont assortis de cibles et d'indicateurs mesurables et clairs. Il vise ainsi à contribuer à l'action menée pour exécuter le Programme 2030 pendant la décennie d'action en faveur des objectifs.

5. Il a été décidé de suivre une approche thématique pour élaborer le prochain rapport, à la suite de consultations tenues entre le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique et la Commission de l'Union africaine. Conformément à la méthode révisée qui a été appliquée, le rapport se focalise sur l'objectif de développement durable n° 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser), qui est lié à l'aspiration n° 7 de l'Agenda 2063 (Une Afrique qui agit en tant qu'acteur et partenaire forts, unie et influente sur la scène mondiale). Étant donné que l'initiative de l'Union africaine « Faire taire les armes en Afrique » est arrivée à terme en 2020, différents engagements pris au titre de l'objectif de développement durable n° 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable) ont été évalués. Le rapport s'articule donc en cinq parties, consacrées respectivement aux thèmes suivants : a) mobilisation de ressources (cibles 17.1 à 17.5) ; b) science, technologie et innovation (cibles 17.6 à 17.9) ; c) commerce (cibles 17.10 à 17.12) ; d) cohérence des politiques, appropriation des politiques par les pays et partenariats (cibles 17.13 à 17.18) ; e) promotion de sociétés pacifiques et inclusives dans le cadre de l'initiative « Faire taire les armes en Afrique ». L'égalité des genres et l'avancement des femmes sont envisagées comme des questions transversales.

6. Au moment de la rédaction du présent rapport, la pandémie mondiale de maladie à coronavirus (COVID-19) n'est toujours pas terminée, et de nombreux pays africains

restent touchés par des mesures de santé publique telles que confinements, fermetures de frontières, restrictions de déplacement ou états d'urgence<sup>1</sup>.

7. L'Afrique a enregistré moins de cas confirmés de COVID-19 que la plupart des autres régions : 2 939 575 (dont 74 472 décès) pendant la première année de la pandémie<sup>2</sup>. Cependant, compte tenu des incidences socioéconomiques de la crise, il est crucial d'accélérer l'exécution des engagements pris en faveur du développement en Afrique, sachant que la pandémie ne pourra être endiguée à l'échelle mondiale que si la communauté internationale unit ses forces pour parvenir à progresser collectivement en Afrique.

## II. Examen de la réalisation des engagements

### A. Mobilisation de ressources

8. Compte tenu du chevauchement entre l'objectif de développement durable n° 17 et de l'aspiration 7 de l'Agenda 2063 (L'Afrique assume l'entière responsabilité du financement de ses objectifs de développement), on fait le point dans la présente section des engagements pris en faveur du financement durable de l'Union africaine dans le cadre des réformes institutionnelles de cette dernière<sup>3</sup>. Des données sur l'évolution de la situation dans d'autres régions, notamment l'Amérique latine et les Caraïbes ainsi que l'Asie, sont fournies à des fins de comparaison.

9. Les progrès accomplis dans le renforcement de la mobilisation de ressources nationales en Afrique (cible 17.1 associée aux objectifs de développement durable) sont inégaux<sup>4</sup>. Les recettes publiques totales (hors dons) correspondaient en moyenne à 22,9 % du produit intérieur brut (PIB) dans les pays d'Afrique subsaharienne en 2017, ce qui constitue une baisse par rapport à 2014, malgré une croissance moyenne du PIB de plus de 2 % (voir fig. 1). Le ratio recettes-PIB de ces pays est plus élevé que dans d'autres régions, mais le ratio épargne intérieure brute-PIB reste faible.

---

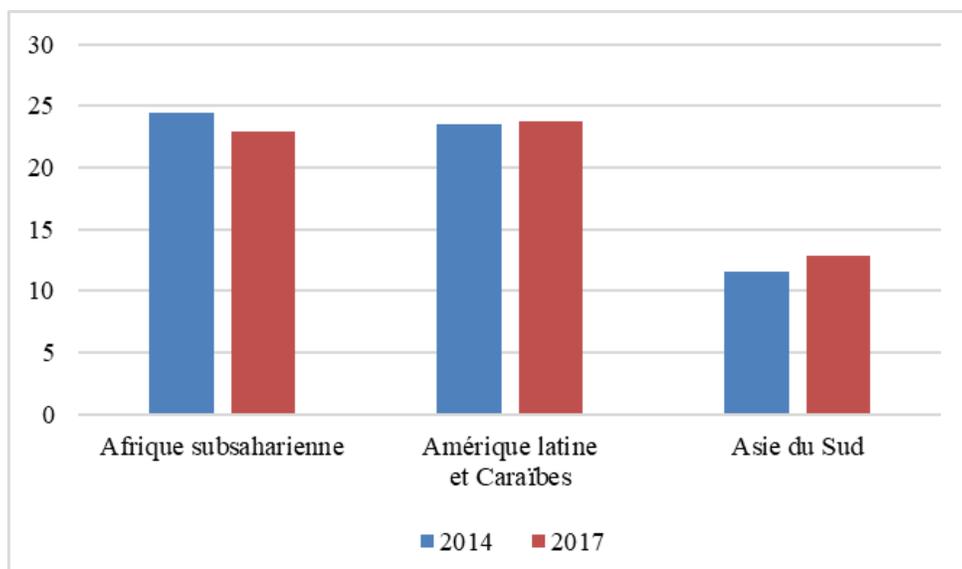
<sup>1</sup> Pour une analyse plus détaillée de l'impact de COVID-19 sur l'Afrique, voir ONU, « Note de synthèse : Les incidences de la COVID-19 en Afrique », mai 2020.

<sup>2</sup> <https://covid19.who.int/>, consulté le 14 mars 2021.

<sup>3</sup> Voir Paul Kagame, « Unleashing of Africa's Inner Strengths: Institutions, Policies and Champions » (15 novembre 2017) pour un examen détaillé des propositions de réformes institutionnelles de l'Union africaine.

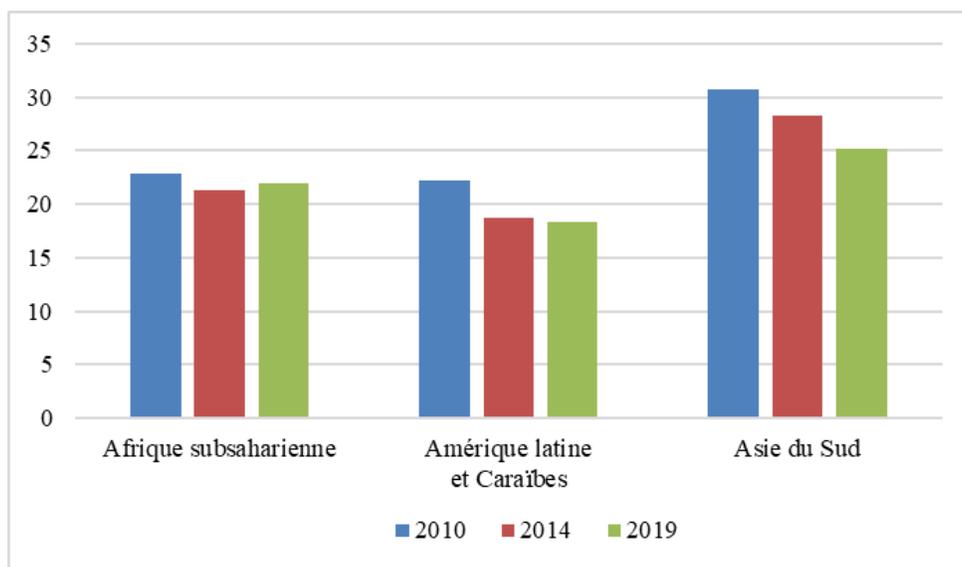
<sup>4</sup> Aux fins du présent rapport, la mobilisation des ressources nationales est employée au sens large et recouvre les recettes publiques/fiscales, l'épargne intérieure, les marchés financiers et les recettes tirées de la réduction des flux financiers illicites.

Figure 1  
**Recettes publiques hors dons, exprimées en pourcentage du produit intérieur brut**



Source : Banque mondiale, base de données sur les indicateurs du développement dans le monde, 2020.

Figure 2  
**Épargne intérieure brute, exprimée en pourcentage du produit intérieur brut**



Source : Banque mondiale, base de données sur les indicateurs du développement dans le monde, 2020.

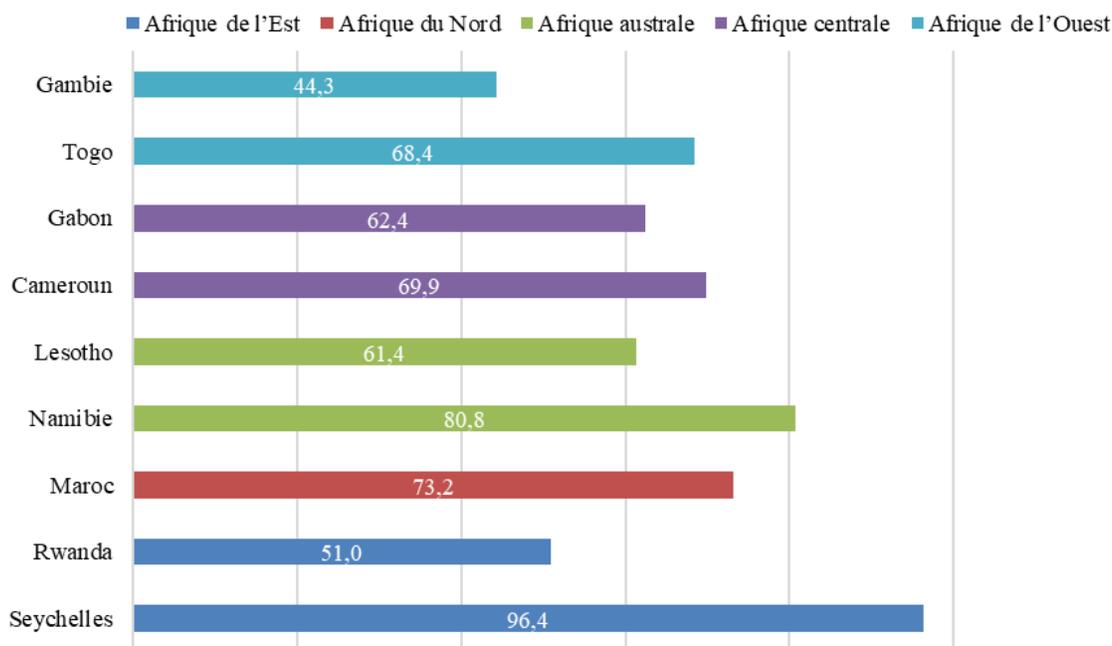
10. En 2018, la proportion des budgets nationaux qui est financée par les impôts nationaux a atteint 67,8 % en Afrique, ce qui est supérieur à la moyenne mondiale

(66 %)⁵. Elle était plus élevée dans les pays d’Afrique de l’Est, d’Afrique du Nord et d’Afrique australe qu’en Afrique centrale et en Afrique de l’Ouest. Comme le fait ressortir la figure 3, dans les pays d’Afrique de l’Est, d’Afrique du Nord et d’Afrique australe, les dépenses budgétaires sont financées par les recettes fiscales dans une mesure importante, tandis que les pays d’Afrique centrale et d’Afrique de l’Ouest dépendent davantage de sources de financement extérieures.

11. Au 31 décembre 2020, 17 États membres de l’Union africaine avaient mis en application la décision prise par la Conférence de l’Union africaine à Kigali sur le financement de l’Union et percevaient donc la taxe de 0,2 % sur certaines importations, qui était à l’origine d’une contribution totale de plus de 70 millions de dollars au budget ordinaire et au Fonds pour la paix de l’Union⁶.

Figure 3  
**Proportion du budget national financé par les impôts nationaux dans certains pays africains (2018)**

(En pourcentage)



Sources : Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales de l’ONU, base de données mondiale sur les objectifs de développement durable ; portail du FMI sur les statistiques de finances publiques.

<sup>5</sup> Cet indicateur est défini comme la proportion des dépenses budgétaires intérieures de l’administration centrale qui est financée par les impôts, d’après les chiffres communiqués par les autorités nationales au Fonds monétaire international (FMI) au moyen du portail consacré aux statistiques de finances publiques. On trouvera de plus amples informations sur les métadonnées dans la base de métadonnées relative à la base de données mondiale de l’ONU sur les objectifs de développement durable.

<sup>6</sup> Union africaine, « Financing the Union: towards the financial autonomy of the African Union », version mise à jour en février 2021. Les États membres suivants de l’Union africaine perçoivent la taxe en question : Bénin, Cameroun, Congo, Côte d’Ivoire, Djibouti, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Mali, Nigéria, Rwanda, Sierra Leone, Soudan, Tchad et Togo.

12. Le ratio épargne intérieure-PIB demeurait faible dans les pays africains en 2019 (21,9 %), mais il avait progressivement augmenté entre 2016 et 2019, alors qu'il avait baissé dans d'autres régions<sup>7</sup>.

13. Le montant total des actifs sous mandat de gestion dans des fonds de pension a augmenté dans une mesure particulièrement notable. Une étude portant sur 12 pays africains fait ressortir que ces actifs avaient plus que doublé entre 2008 et 2014, passant d'un montant total de 293 milliards de dollars à 634 milliards de dollars. On estime qu'ils représentaient 1 100 milliards de dollars en 2020<sup>8</sup>. Ces fonds pourraient servir à financer des investissements dans les infrastructures d'un montant total supérieur de plus de 58 milliards de dollars<sup>9</sup>.

14. La lutte contre les flux financiers illicites et le rapatriement des fonds détenus illégalement à l'étranger peuvent également constituer une source de financement utile pour les pays africains (cible 17.1 et objectif de développement durable n° 3). De 2000 à 2015, les flux financiers illicites sortant d'Afrique se sont élevés au total à 836 milliards de dollars ; ce montant est supérieur à l'encours total de la dette extérieure des pays africains (770 milliards de dollars en 2018) et fait du continent un créancier net vis-à-vis du reste du monde<sup>10</sup>. D'après les estimations de la CNUCED, les flux financiers illicites représentaient en moyenne 88,6 milliards de dollars par an entre 2013 et 2015, montant presque équivalent à la somme de l'aide publique au développement (APD) et des investissements étrangers directs (IED), estimés respectivement à 48 milliards de dollars et à 54 milliards de dollars par an. Les flux financiers illicites liés à l'exportation de matières premières extractives sont la principale composante des sorties illicites de capitaux de l'Afrique<sup>11</sup>. Le montant total des flux financiers illicites va de 3 % du PIB en Afrique du Nord à 34,9 % du PIB en Afrique de l'Ouest<sup>12</sup>. Les quatre principaux pays d'origine (Afrique du Sud, Éthiopie, Nigéria et République démocratique du Congo) représentent ensemble 50 % des flux financiers illicites provenant d'Afrique subsaharienne (voir fig. 4)<sup>13</sup>. L'ampleur de la fuite des capitaux varie beaucoup d'une sous-région à l'autre (voir fig. 5), les principaux pays d'origine représentant une part disproportionnée des flux financiers illicites.

<sup>7</sup> Banque mondiale, « Épargne intérieure brute (% du PIB) », base de données sur les indicateurs du développement dans le monde, 2020.

<sup>8</sup> Pricewaterhouse Coopers, rapport « Africa Asset Management », 2020. Les 12 pays suivants ont été pris en considération dans le rapport : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Botswana, Égypte, Ghana, Kenya, Maroc, Maurice, Namibie, Nigéria et Tunisie.

<sup>9</sup> En supposant que 5,3 % de ces fonds pourraient être affectés à des investissements dans les infrastructures. Voir Brookings Institution, Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, « Leveraging African pension funds for financing infrastructure development » (Washington, Brookings Institution, mars 2017).

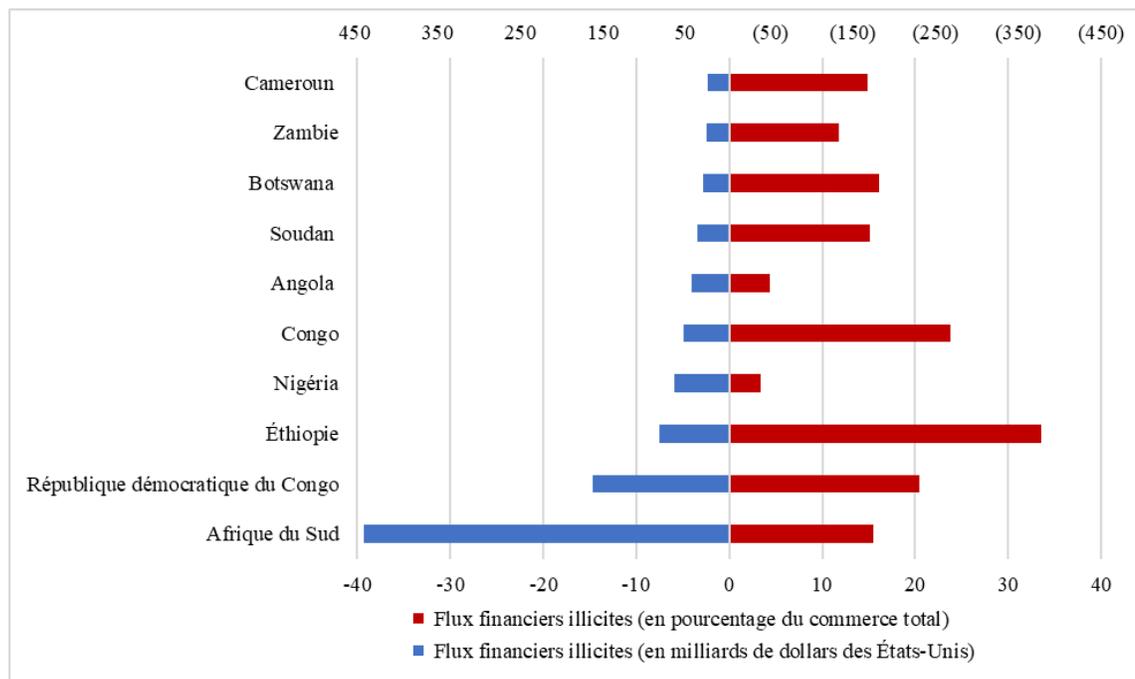
<sup>10</sup> Ibid.

<sup>11</sup> *Rapport 2020 sur le développement économique en Afrique : Les flux financiers illicites et le développement durable en Afrique* (publication des Nations Unies, 2020).

<sup>12</sup> Ibid.

<sup>13</sup> Landry Signé, Marima Sow and Payce Madden, « Illicit financial flows in Africa: drivers, destinations and policy options », note de synthèse (Washington, Africa Growth Initiative de la Brookings Institution, mars 2020).

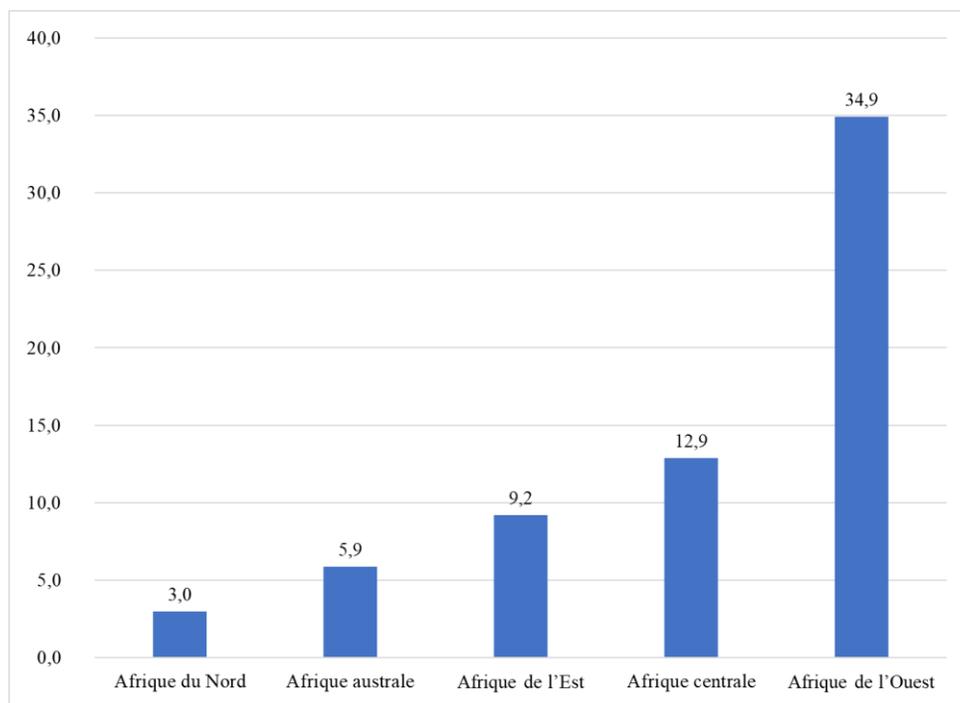
Figure 4  
**Pays africains où les flux financiers illicites sont les plus élevés (1980-2018)**



Source : Signé, Sow et Madden, « Illicit financial flows in Africa ».

Figure 5  
**Fuite de capitaux de l'Afrique, moyenne par sous-région (2013-2015)**

(Pourcentage du produit intérieur brut)



Source : Rapport 2020 sur le développement économique en Afrique.

15. En ce qui concerne la mobilisation de ressources financières supplémentaires (cible 17.3), les envois de fonds ont représenté en 2019, à l'échelle mondiale, trois fois plus que l'aide publique et ont dépassé les flux d'IED pour la première fois, atteignant un montant record de 554 milliards de dollars en 2019<sup>14</sup>. Les envois de fonds vers l'Afrique subsaharienne sont en hausse depuis 2017 et ont augmenté de 0,5 % en 2019 pour atteindre 48 milliards de dollars. En 2020, les principaux pays destinataires en Afrique subsaharienne étaient le Nigéria (21 milliards de dollars), le Ghana (3,2 milliards de dollars), le Kenya (2,9 milliards de dollars), le Sénégal (2,3 milliards de dollars) et la République démocratique du Congo (1,9 milliard de dollars)<sup>15</sup>. Il est prévu que le ralentissement économique causé par la pandémie de COVID-19 se traduise par une contraction de 14 % des envois de fonds en 2021<sup>16</sup>.

16. Malgré l'augmentation des envois de fonds, seulement cinq pays (l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Nigéria et le Rwanda, dont proviennent au total 12 % des migrants africains) émettent des obligations-diaspora depuis 2000, ce qui signifie qu'il existe un potentiel d'épargne inexploité chez les investisseurs issus de la diaspora<sup>17</sup>. En outre, bien que les envois de fonds vers l'Afrique subsaharienne aient augmenté de 71 % au cours de la dernière décennie pour atteindre 48 milliards de dollars en 2019, la part de la région dans le total mondial des envois de fonds est restée stable, représentant un peu moins de 9 %, et plus faible que dans les autres régions (voir fig. 6).

17. À l'échelle mondiale, les coûts moyens des envois de fonds ont été de 6,5 % en 2020, contre 9,3 % en 2011 ; cette baisse représente un progrès dans la réalisation de la cible 10.c associée aux objectifs de développement durable. L'Afrique subsaharienne reste toutefois la région pour laquelle ces coûts sont les plus élevés (8,5 % en moyenne au troisième trimestre de 2020). C'est en Afrique de l'Est et en Afrique australe que se trouvent les corridors pour lesquels ces coûts sont les plus élevés, étant supérieurs à 20 % (par exemple, de la Tanzanie à l'Ouganda, de l'Afrique du Sud au Botswana) ; à l'inverse, c'est en Afrique de l'Ouest qu'ils sont les plus faibles, étant inférieurs à 5 % (par exemple de la Côte d'Ivoire au Mali et du Sénégal au Mali)<sup>18</sup>. Cela reste largement supérieur au plafond préconisé par le Secrétaire général, selon lequel les coûts de transaction devraient être de 3 % au maximum, et idéalement proches de 0 %.

<sup>14</sup> Dilip Ratha *et al.*, *Migration and Development Brief 33: Phase II – COVID-19 Crisis through a Migration Lens* (Washington, Alliance mondiale pour le savoir sur les migrations et le développement et Banque mondiale, octobre 2020).

<sup>15</sup> *Ibid.*

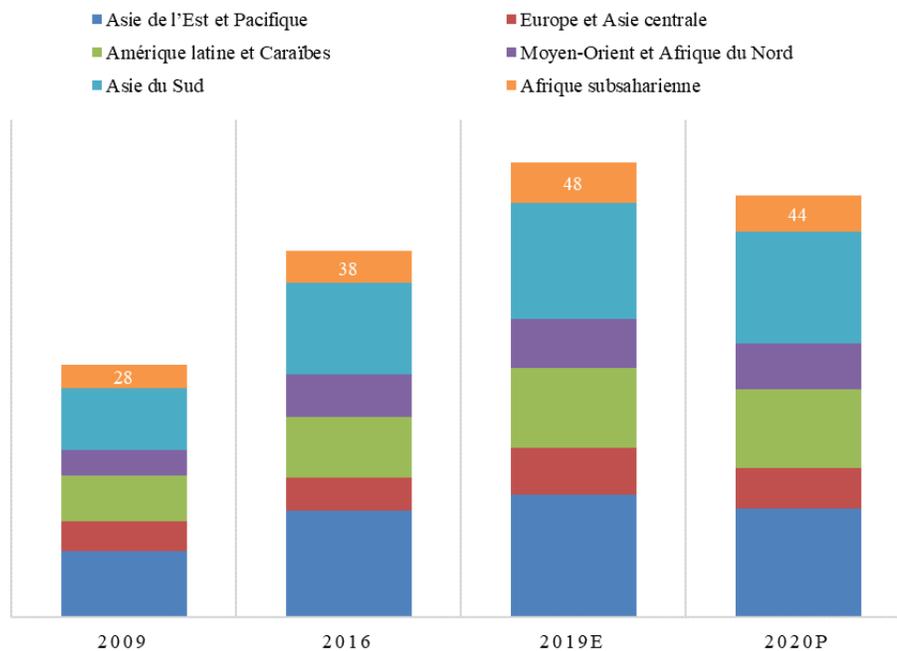
<sup>16</sup> *Ibid.*

<sup>17</sup> Commission de l'Union africaine et Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Dynamiques du développement en Afrique 2021 : Transformation digitale et qualité de l'emploi*, janvier 2021.

<sup>18</sup> Les données de cette section sont fondées sur le rapport trimestriel *Remittance Prices Worldwide Quarterly*, numéro 36 (Banque mondiale, décembre 2020) et Ratha *et al.*, *Migration and Development Brief 33*.

Figure 6  
**Envois de fonds vers les régions à revenu faible ou intermédiaire, par région destinataire**

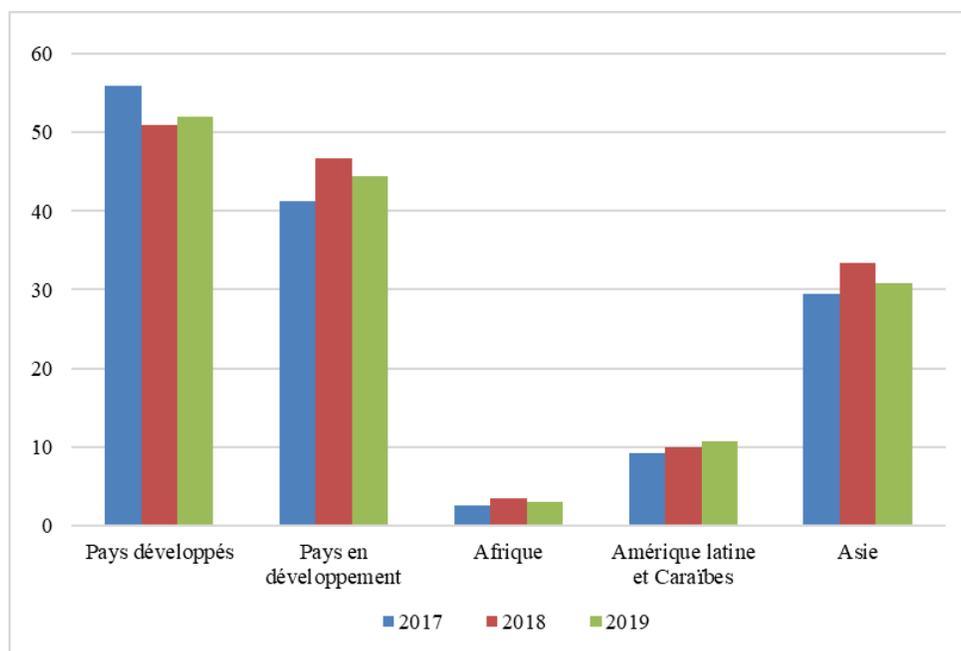
(En milliards de dollars des États-Unis)



Abréviations : E = estimations ; P = prévisions.

Source : Ratha *et al.*, *Migration and Development Brief 33*.

Figure 7  
**Part dans l'investissement étranger direct (2017-2019)**



Source : *World Investment Report 2020*.

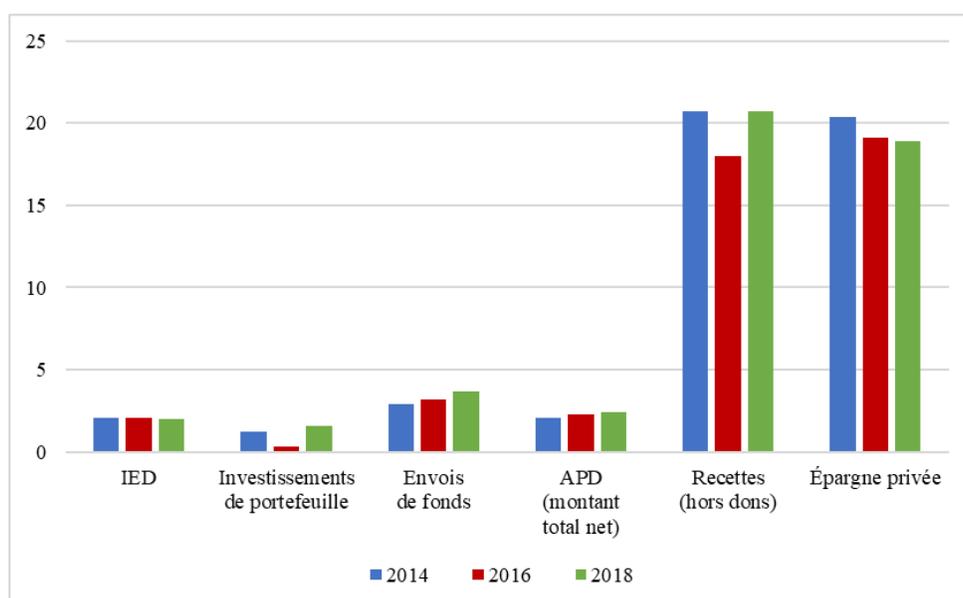
18. L'IED en Afrique a diminué de 10 % pour s'établir à 45 milliards de dollars en 2019, en raison de l'atonie de la croissance du PIB et de la faible demande de produits de base. Aucun pays africain ne figurait parmi les 20 premiers pays destinataires d'IED en 2018 ni en 2019. Pendant la période de 2017 à 2019, l'Afrique n'a représenté que 2,9 % de l'IED mondial et 6 % de l'IED dans les pays en développement (voir fig. 7)<sup>19</sup>.

19. L'IED a diminué de 11 % en Afrique du Nord, où il a représenté 14 milliards de dollars, et de 10 % en Afrique subsaharienne, pour s'établir à 32 milliards de dollars en 2019<sup>20</sup>. La CNUCED prévoit que la pandémie de COVID-19 se traduira par une forte baisse de l'IED en Afrique, conformément à la tendance mondiale<sup>21</sup>, même si les perspectives à plus long terme pourraient bénéficier de la Zone de libre-échange continentale africaine.

Figure 8

### Sources de financement du développement en Afrique (2014-2018)

(Pourcentage du PIB)



Source : Commission de l'Union africaine et OCDE, *Dynamiques du développement en Afrique 2021*, d'après des données de la CNUCED, du FMI, de la Banque mondiale et de l'OCDE.

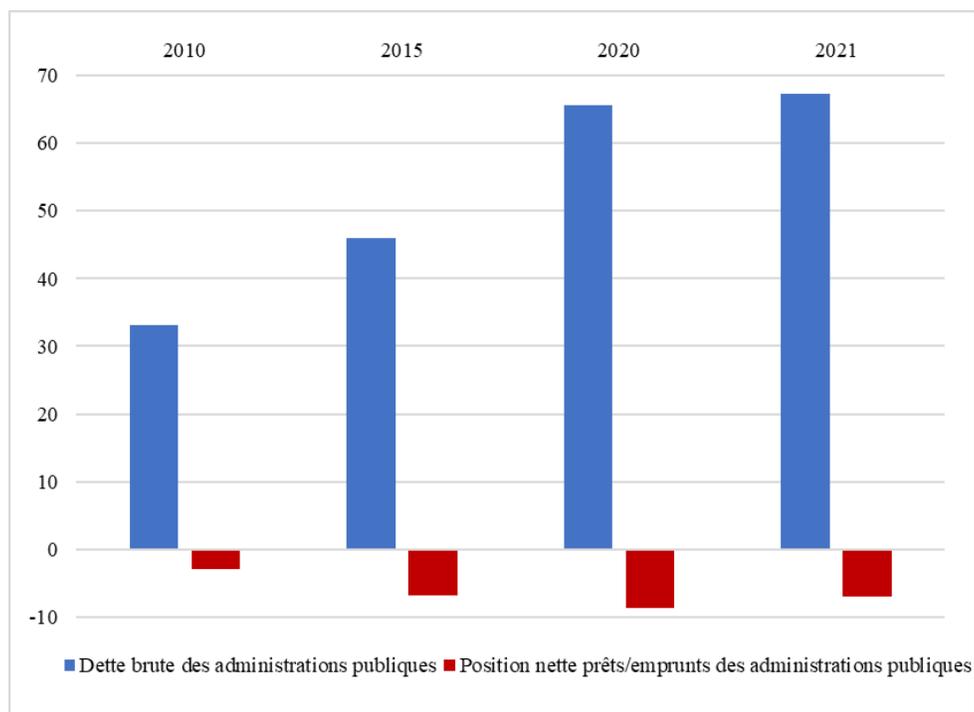
<sup>19</sup> *World Investment Report 2020: International Production Beyond the Pandemic* (publication des Nations Unies, 2020).

<sup>20</sup> Ibid. On observe d'importantes variations entre les sous-régions de l'Afrique subsaharienne : l'IED a diminué de 21 % en Afrique de l'Ouest, s'établissant à 11 milliards de dollars, de 9 % en Afrique de l'Est, s'établissant à 7,8 milliards de dollars et de 7 % en Afrique centrale, s'établissant à environ 8,7 milliards de dollars, tandis que l'IED en Afrique australe a augmenté de 22 % pour atteindre 4,4 milliards de dollars.

<sup>21</sup> *World Investment Report 2020*.

Figure 9  
**Dette brute et emprunts des administrations publiques, 2010-2021**

(Pourcentage du PIB)



Source : FMI, ensemble de données « Perspectives de l'économie mondiale », octobre 2020.

20. Les efforts se poursuivent pour parvenir à la viabilité de la dette à long terme (cible 17.4 associée aux objectifs de développement durable). Les recettes intérieures et l'épargne intérieure sont les principales sources du financement du développement en Afrique (voir fig. 8), qu'il serait possible de renforcer grâce à une gestion disciplinée de la dette. Outre les mesures d'urgence à court terme qui ont été prises, telles que le moratoire sur la dette déclaré par les pays du Groupe des 20 dans le cadre de l'Initiative de suspension du service de la dette et la création d'un mécanisme de restructuration au titre du Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette, il est nécessaire de prendre d'autres mesures multilatérales concertées pour garantir la viabilité de la dette des pays africains, y compris des mesures d'annulation de la dette. Nombre de pays africains ne disposent pas des ressources ou de la marge d'action budgétaire nécessaires pour faire face à la pandémie de COVID-19 ou pour s'en relever. Néanmoins, certains pays africains ne remplissent pas les conditions établies pour participer aux deux initiatives susmentionnées, qui ne sont pas accessibles à tous les pays à revenu intermédiaire, tandis que d'autres répondent à ces conditions mais n'ont pas présenté de demande car ils craignent de voir les agences de notation abaisser leur cote financière. En août, le FMI prévoit d'émettre des droits de tirage spéciaux d'une valeur de 650 milliards de dollars. Toutefois, 43,5 % de ce montant sera versé aux pays du Groupe des 7, tandis que seulement 3,2 % environ ira à l'Afrique subsaharienne, conformément aux quotas du FMI. Il faut déployer des efforts pour que les économies avancées réattribuent leurs droits de tirage spéciaux à l'Afrique afin d'y favoriser un relèvement solide.

21. Les gouvernements des pays africains ont vu doubler le rapport entre leur dette brute et le PIB : il est passé de 33,2 % en 2010 à 65,7 % en 2020, et on prévoit qu'il

atteindra 67,3 % en 2021 (voir fig. 9). Leur position nette prêts/emprunts est en baisse, étant passée de -2,9 % en 2010 à -8,7 % en 2020 (voir fig. 9), d'où des inquiétudes quant à la viabilité de leur dette à long terme, que la pandémie de COVID-19 vient aggraver<sup>22</sup>. Vingt-cinq pays africains ont demandé des mesures d'allègement de la dette au titre de l'Initiative de suspension du service de la dette, mais seulement trois en ont fait autant au titre du Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette. Il faut redoubler d'efforts pour étendre ces deux initiatives aux pays à revenu intermédiaire, pour dissiper les inquiétudes concernant la dégradation des cotes financières à la suite de la présentation d'une demande, et pour rendre le Cadre commun pleinement opérationnel, afin d'apporter aux pays un appui dont ils ont grand besoin.

22. Il est également nécessaire de mieux appliquer les engagements pris en matière d'APD (cible 17.2). Restée stable à 0,31 % en 2017 et en 2018, l'APD nette exprimée en pourcentage du revenu national brut (RNB) a légèrement diminué en 2019 pour s'établir à 0,30 %, avant de remonter à 0,32 % en 2020, principalement sous l'effet de l'augmentation des dépenses face à la pandémie de COVID-19<sup>23</sup>. L'objectif de 0,7 % reste difficile à concrétiser collectivement, mais il a été atteint au niveau national par certains membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE : Danemark (0,73 %), Allemagne (0,73 %), Luxembourg (1,02 %), Norvège (1,11 %) et Suède (1,14 %) ainsi que par la Turquie (1,15 %).

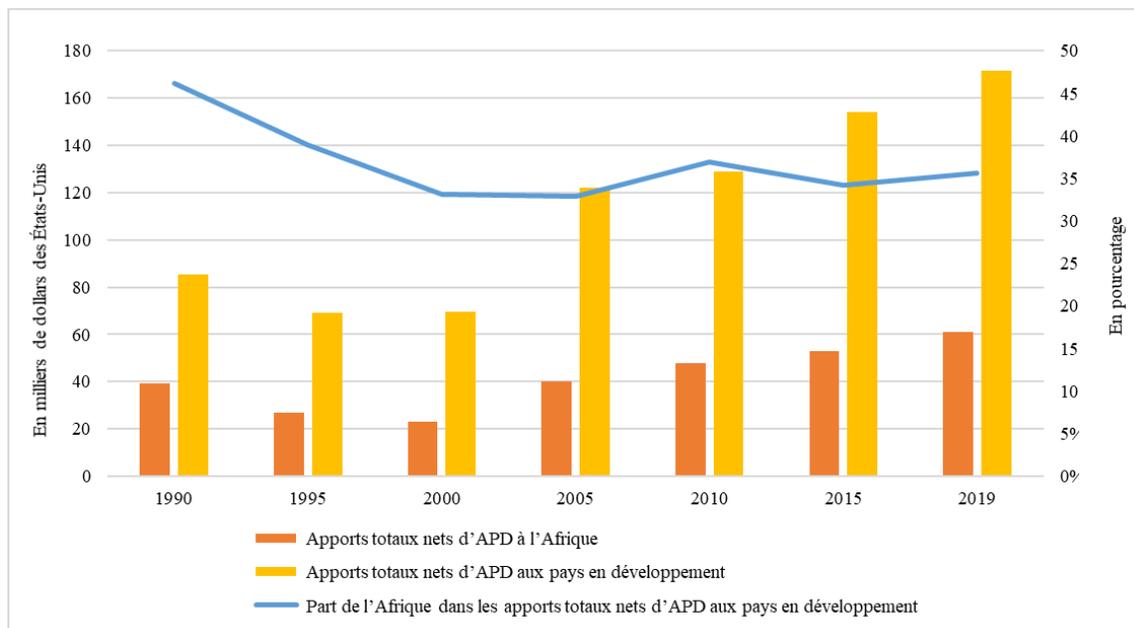
23. L'Afrique reste la région qui reçoit la part la plus élevée de l'APD totale, mais la place de cette aide dans le financement de son développement durable diminue au fil du temps (voir fig. 10). L'APD nette totale qui lui est fournie par l'ensemble des donateurs publics a augmenté depuis 2000, mais la part du continent dans ce montant est restée très inférieure au pic atteint en 1990 (46,1 %). De plus, la part de l'Afrique dans l'APD nette fournie par les donateurs a diminué, malgré une augmentation du montant absolu de l'aide reçue, et l'aide apportée par les pays du Comité d'aide au développement a diminué par rapport à celle qui provient des donateurs multilatéraux.

---

<sup>22</sup> FMI, Perspectives de l'économie mondiale, ensemble de données publié en octobre 2020. Disponible à l'adresse <https://www.imf.org/external/datamapper/datasets/WEO>.

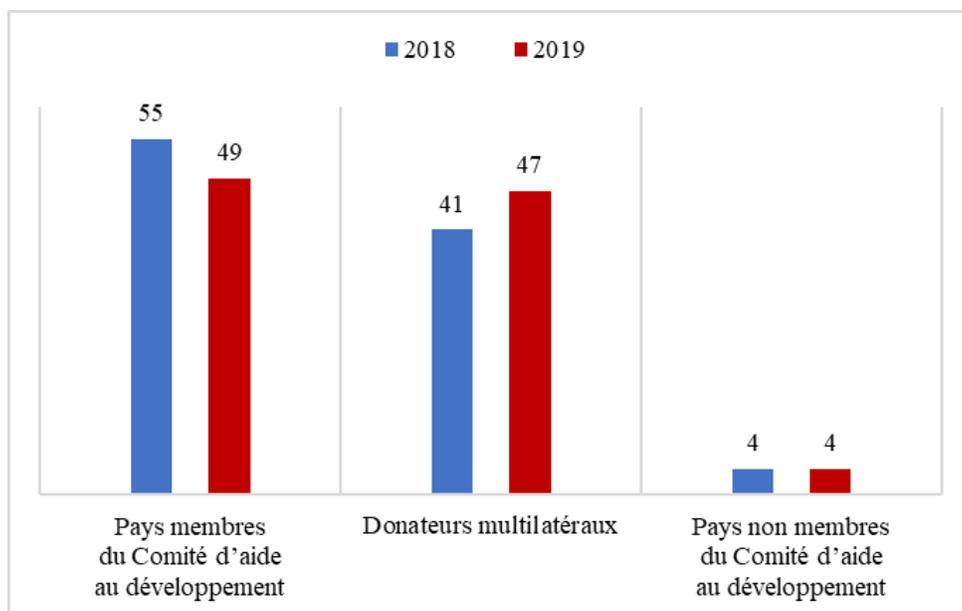
<sup>23</sup> On trouvera une analyse plus approfondie des apports d'APD à l'Afrique en 2020 dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : dix-huitième rapport de synthèse sur les progrès de la mise en œuvre et l'appui international » (A/75/918).

Figure 10  
Évolution des apports totaux nets d'aide publique au développement à l'Afrique (1990-2019)



Source : D'après les statistiques de l'OCDE (OECD.Stat). Les montants d'APD tiennent compte de tous les donateurs bilatéraux et multilatéraux.

Figure 11  
Répartition par donateur des apports nets d'aide publique au développement (En pourcentage)



Source : D'après les statistiques de l'OCDE (OECD.Stat). Les montants d'APD tiennent compte de tous les donateurs bilatéraux et multilatéraux.

24. La part des pays du Comité d'aide au développement dans le montant total net des apports d'APD à l'Afrique est passée d'environ 55 % en 2018 à 49 % en 2019. Sur la même période, la part des pays non membres du Comité est passée de 4,4 % à 3,9 %, tandis que celle des donateurs multilatéraux a augmenté, passant d'environ 41 % à 47 %, principalement du fait de l'UNICEF et du Groupe de la Banque mondiale.

## **B. Science, technologie et innovation**

25. Dans cette section, on analyse les engagements qui ont été pris pour mettre la science, la technologie et l'innovation au service du développement en Afrique. L'évolution rapide des technologies nouvelles et émergentes est susceptible d'accélérer considérablement le progrès de l'Afrique en favorisant la compétitivité commerciale, la transformation structurelle, la réduction de la pauvreté, l'égalité des genres et le renforcement des moyens d'action des jeunes.

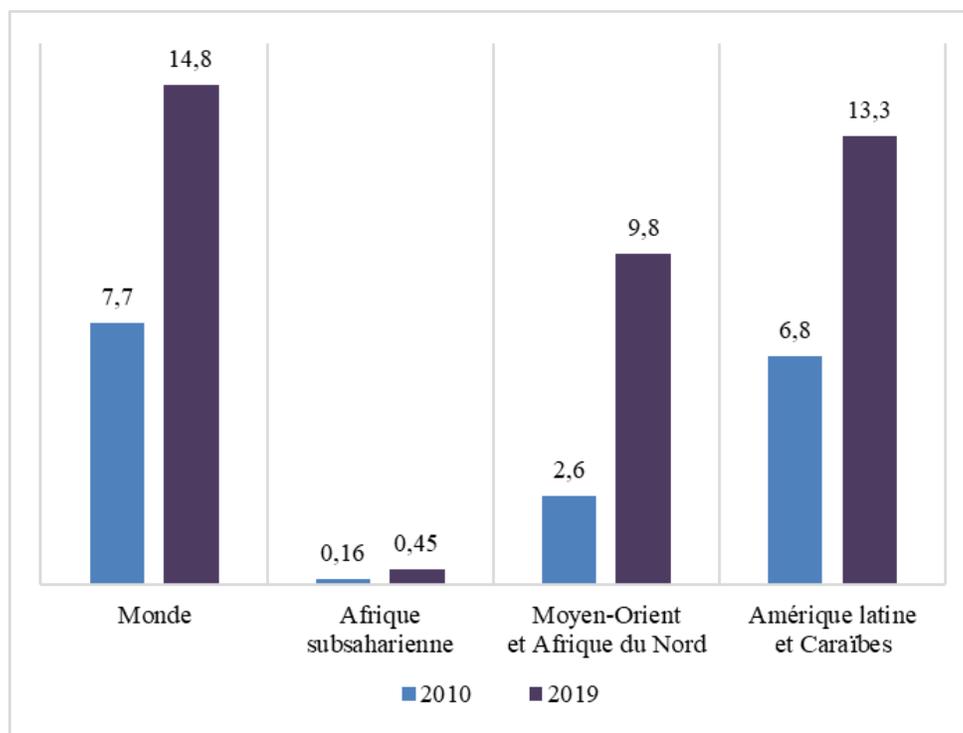
26. L'effondrement des activités économiques, l'augmentation des taux de chômage et la dégradation des systèmes de santé et d'éducation déjà faibles qui ont résulté de la pandémie de COVID-19 risquent de compromettre les avancées durement acquises au fil des décennies en matière de développement. Il est essentiel d'accroître les investissements et de réaffirmer les engagements pris en matière de science, de technologie et d'innovation afin de créer différents moyens d'accélérer le développement durable.

27. Malgré certains progrès accomplis dans la réalisation de la cible 17.6 associée aux objectifs de développement durable, qui consiste à renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et à améliorer le partage des savoirs, l'Afrique est à la traîne par rapport aux autres régions en ce qui concerne l'accès à la technologie et, en particulier, la pénétration d'Internet. Le nombre d'abonnements à une connexion à Internet à haut débit fixe pour 100 habitants (l'indicateur 17.6.2) a presque doublé à l'échelle mondiale, passant de 7,7 à 14,8 au cours de la dernière décennie. Ce taux a augmenté grâce aux efforts déployés pour construire les infrastructures nécessaires aux connexions à haut débit en Afrique. Cela étant, bien qu'il ait presque triplé sur le continent, passant de 0,16 en 2010 à 0,45 en 2019, il reste nettement plus faible que dans les autres régions en développement (voir fig. 12)<sup>24</sup>.

---

<sup>24</sup> Banque mondiale, « Abonnements aux services d'accès haut débit sur ligne fixe (pour 100 habitants) », base de données sur les indicateurs du développement dans le monde, 2021.

Figure 12  
**Nombre d'abonnements à une connexion à Internet à haut débit fixe pour 100 habitants**



Source : Banque mondiale, base de données sur les indicateurs du développement dans le monde, 2021.

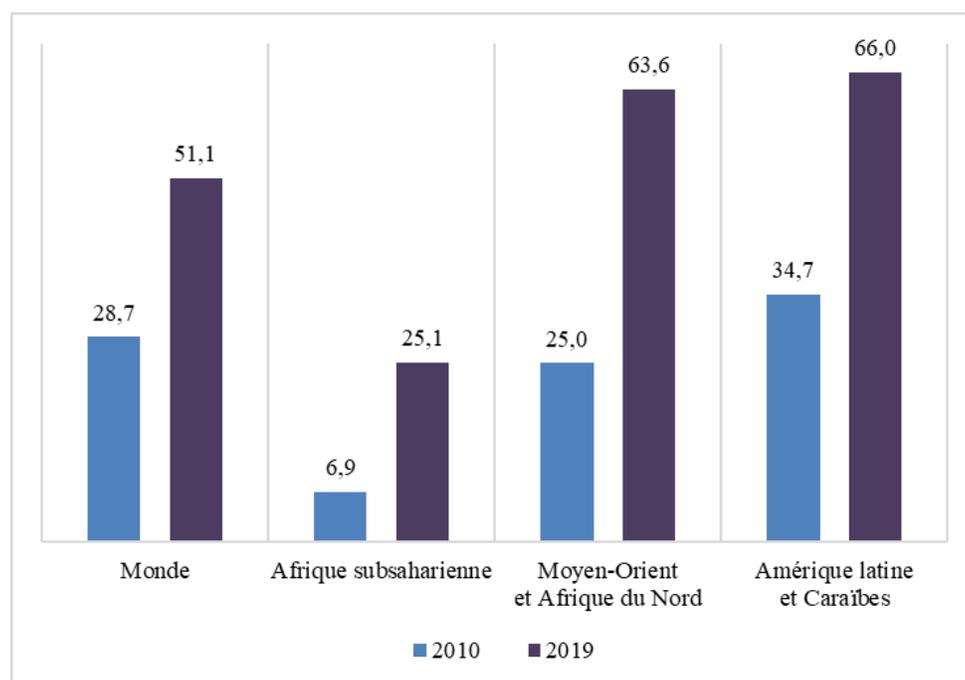
28. Outre la coordination technologique au sein de l'Afrique, le partage des connaissances a été renforcé entre le Nord et le Sud en matière de science, de technologie et d'innovation, avec l'appui du système des Nations Unies. Par exemple, le Centre international Abdus Salam de physique théorique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, en Italie, collabore avec des pôles d'excellence en Afrique pour former des scientifiques dans le domaine des technologies quantiques<sup>25</sup>.

29. En ce qui concerne l'utilisation des technologies clés dans les pays les moins avancés (cible 17.8), le pourcentage d'individus utilisant Internet (indicateur 17.8.1) a plus que triplé, étant passé de 6,9 % en 2010 à 25,1 % en 2019 ; par conséquent, un quart des habitants de l'Afrique subsaharienne a accès à Internet, ce qui reste inférieur à la moyenne mondiale de 51,1 % (voir fig. 13)<sup>26</sup>.

<sup>25</sup> Centre international Abdus Salam de physique théorique « A new physics centre for Africa », 15 octobre 2018.

<sup>26</sup> Banque mondiale, « Utilisateurs d'Internet (% de la population) », base de données sur les indicateurs du développement dans le monde, 2021.

Figure 13  
**Pourcentage de la population utilisant Internet**



Source : Banque mondiale, base de données sur les indicateurs du développement dans le monde, 2021.

30. L'étude « Inclusive Internet Index 2020 » a évalué le caractère inclusif d'Internet dans 100 pays dans le monde, dont 26 pays africains, et a abouti à la conclusion que les pays africains où Internet était inclusif étaient concentrés en Afrique australe et en Afrique de l'Est, l'Afrique du Sud étant loin devant les autres pays (voir tableau 1)<sup>27</sup>.

Tableau 1  
**Caractère inclusif d'Internet dans différents pays africains**

Pays	Indice global (en pourcentage)	Rang (sur 120 pays)
Afrique du Sud	76,2	33
Maroc	65,5	59
Kenya	62,8	64
Égypte	62,0	65
Nigéria	61,2	66
Ghana	57,2	72
Algérie	56,7	74
Botswana	52,5	77
Gabon	51,9	80
Sénégal	51,5	81
Ouganda	49,6	83

<sup>27</sup> The Economist Intelligence Unit. Inclusive Internet Index, 2020. Disponible à l'adresse <https://theinclusiveinternet.eiu.com/>.

<i>Pays</i>	<i>Indice global (en pourcentage)</i>	<i>Rang (sur 120 pays)</i>
Namibie	49,5	84
République-Unie de Tanzanie	49,4	86
Cameroun	49,3	87
Côte d'Ivoire	48,1	88
Rwanda	46,8	89
Zambie	45,4	90
Soudan	43,7	91
Éthiopie	41,8	93
Mozambique	41,1	94

*Source* : The Economist Intelligence Unit, Inclusive Internet Index, 2020.

31. La création de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés, dont l'objectif est de renforcer les capacités des pays les moins avancés sur le plan des connaissances, a constitué une étape décisive vers l'accroissement de l'utilisation de technologies clés dans ces pays, dont 33 se trouvent sur le continent africain<sup>28</sup>. La Banque de technologies devrait favoriser le recours aux solutions scientifiques et technologiques en Afrique et l'intégration des pays les moins avancés dans l'économie mondiale du savoir.

32. Les pôles d'innovation ont joué un rôle important dans le développement impressionnant des écosystèmes technologiques qui a été observé en Afrique ces dernières années. On comptait 643 pôles technologiques sur le continent en 2019, soit une augmentation de 45 % par rapport à l'année précédente : espaces de coworking, pépinières et accélérateurs d'entreprises de technologie et centres d'innovation hybrides affiliés à des administrations publiques, à des universités et à des entreprises.

33. La multiplication des sociétés et des pôles technologiques en Afrique a incité de grandes entreprises de technologie à investir dans la région, créant ainsi des emplois et contribuant à retenir les personnes qualifiées sur le continent, tout en tirant parti des technologies pour surmonter les problèmes de développement. Microsoft s'apprête à consacrer un montant supérieur à 100 millions de dollars à des centres de développement qui emploieront 500 Africains d'ici à 2023. Google et Facebook ont entrepris d'améliorer la connectivité en mettant en place autour du continent des câbles de fibre optique sous-marins à haute capacité<sup>29</sup>. En 2019, Microsoft, Amazon Web Services et Huawei ont annoncé la création de nouveaux centres de données en Afrique du Sud, faisant ainsi du pays un pôle majeur pour les centres de données en nuage des grandes entreprises de technologie<sup>30</sup>. Les sociétés mondiales de services financiers ont également continué d'investir dans les entreprises africaines de technologie financière, le géant des cartes de paiement Visa ayant effectué avec des partenaires un investissement de 170 millions de dollars en avril 2019 et pris une participation de 20 % (200 millions de dollars) dans la société nigériane de traitement de paiements Interswitch<sup>31</sup>.

34. La multiplication des pôles d'innovation et l'accroissement des investissements dans le secteur de la technologie n'ont cependant pas fait progresser dans une mesure

<sup>28</sup> Voir [www.un.org/development/desa/dpad/least-developed-country-category.html](http://www.un.org/development/desa/dpad/least-developed-country-category.html).

<sup>29</sup> Yomi Kazeem, « The biggest trends in African tech and start-ups in 2019 », Quartz Africa, 31 décembre 2019.

<sup>30</sup> Toby Shapshak, « South Africa is now a major hub for big tech's cloud data centers », Quartz Africa, 20 mars 2019.

<sup>31</sup> Ibid.

appréciable le transfert de technologies vers les pays africains, ni l'enregistrement de brevets par des résidents de ces pays. En 2019, les pays africains ont enregistré au total 13 333 demandes de brevet, soit moins d'un quart du nombre constaté dans d'autres régions en développement. L'Afrique du Sud est en tête avec 6 914 demandes de brevet en 2019, devant le Maroc, l'Égypte et le Kenya<sup>32</sup>.

35. Le coût élevé de l'enregistrement des brevets entrave l'innovation et la protection des droits de propriété intellectuelle en Afrique. Au Kenya, au Sénégal et en Éthiopie, par exemple, le coût de l'enregistrement des brevets exprimé en pourcentage du PIB par habitant est de 13,3 %, 10,2 % et 7,9 %, respectivement, contre 0,4 % en Malaisie et 0,3 % en Allemagne<sup>33</sup>.

Tableau 2  
**Demandes de brevet dans différentes régions (2010-2019)**

Région/pays	2010	2015	2019	2010-2019 Augmentation (en pourcentage)
	Nombre de demandes			
Asie de l'Est et Pacifique	988 143	1 726 705	2 033 501	106
Amérique du Nord	525 675	626 374	657 941	25
Asie du Sud	41 658	47 455	55 525	33
Amérique latine et Caraïbes	53 276	63 663	54 165	2
<b>Afrique</b>	<b>11 629</b>	<b>12 691</b>	<b>13 333</b>	<b>15</b>
Afrique du Sud	6 383	7 497	6 914	8
Maroc	1 034	1 021	2 730	164
Égypte	2 230	2 055	2 183	(2)
Kenya	197	193	335	70

Source : Banque mondiale, base de données sur les indicateurs du développement dans le monde, 2021. Les chiffres correspondent au nombre total de demandes de brevet déposées par les résidents et les non-résidents.

36. Ces difficultés entravent la réalisation de la cible 9.b associée aux objectifs de développement durable (Soutenir les activités de recherche-développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique), comme le montre le fait que la part de la valeur ajoutée qui provient des secteurs de moyenne et de haute technologie en Afrique était deux fois plus faible que la moyenne mondiale en 2017 (voir fig. 14), malgré l'augmentation rapide du nombre de pôles technologiques (voir fig. 15)<sup>34</sup>. Comme les industries de moyenne et haute technologie sont associées à une intensité technologique et à une productivité du travail plus élevées, la valeur ajoutée créée dans ces secteurs témoigne de l'impact de l'innovation<sup>35</sup>.

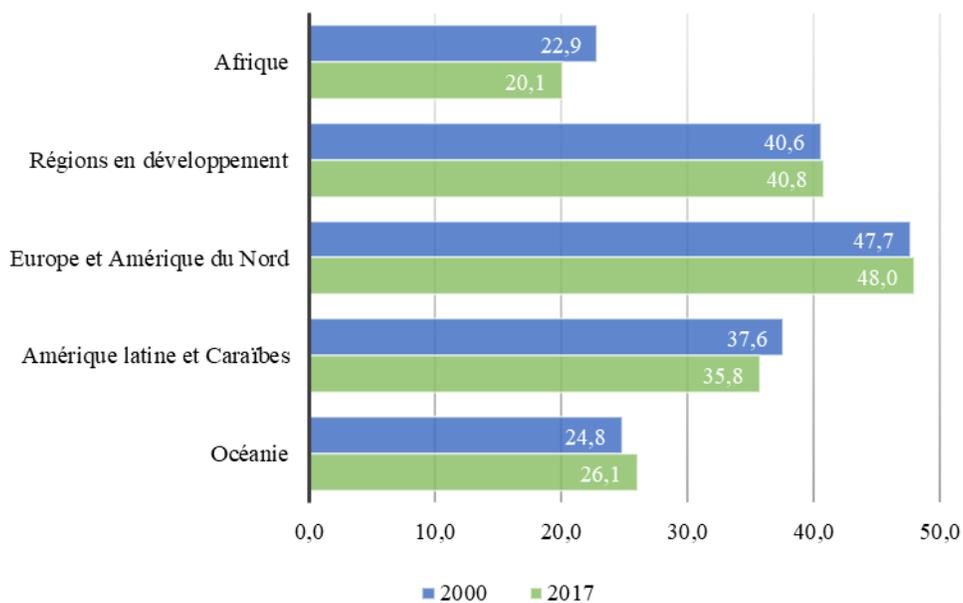
<sup>32</sup> Banque mondiale, « Demandes de brevet, résidents » et « Demandes de brevet, non-résidents », base de données sur les indicateurs du développement dans le monde, 2021.

<sup>33</sup> Payce Madden, *in* « Figure of the week: patent policies and their effects on African Innovation », Brookings Institution, 23 janvier 2020.

<sup>34</sup> Base de données mondiale de l'ONU sur les objectifs de développement durable. Les données originales proviennent de la base de données Competitive Industrial Index de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, 2019.

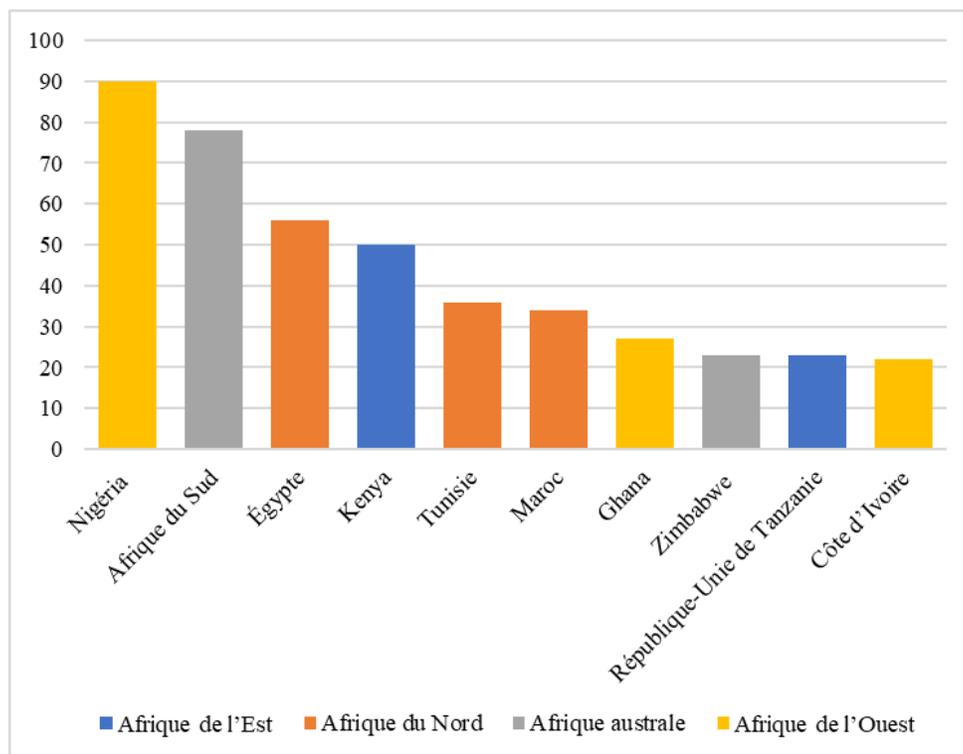
<sup>35</sup> Base de données mondiale de l'ONU sur les objectifs de développement durable, métadonnées sur les objectifs de développement durable : indicateur 9.b.1.

Figure 14  
**Part des secteurs de moyenne et de haute technologie dans la valeur ajoutée totale**  
 (En pourcentage)



Source : Base de données mondiale de l'ONU sur les objectifs de développement durable, métadonnées relatives aux objectifs : indicateur 9.b.1.

Figure 15  
**Pays africains disposant du plus grand nombre de pôles technologiques**

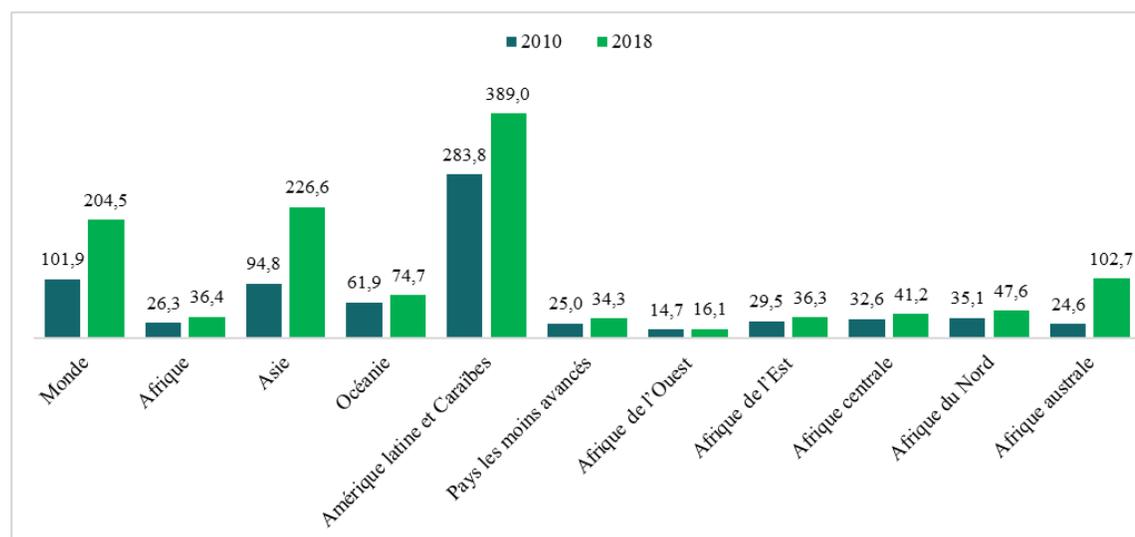


Source : Afrilabs et Briter Bridges, 2019.

37. Les infrastructures et les technologies sont également essentielles pour fournir des services énergétiques modernes et durables à toutes et à tous (cible 7.b associée aux objectifs de développement durable), ce qui est particulièrement important en Afrique, l'électricité y faisant dans bien des cas l'objet d'une forte demande alors qu'elle est très peu accessible. D'après les données disponibles, la capacité de production d'électricité renouvelable en Afrique est la plus faible du monde : 36,4 watts par personne en 2018, à peine plus que la moyenne des pays les moins avancés, 34 watts par personne (voir fig. 16). L'Afrique australe est la seule sous-région où les progrès ont été considérables dans la réalisation de cet objectif.

Figure 16  
**Électricité renouvelable : puissance installée**

(Watts par habitant)



Source : Base de données mondiale de l'ONU sur les objectifs de développement durable, indicateur 9.b.1.

38. Outre les services d'énergie renouvelable, la modernisation des infrastructures et des technologies est également essentielle dans le domaine des services de santé publique. Les pays africains ont tiré parti des perturbations causées par la COVID-19 pour lancer plus de 120 innovations technologiques sanitaires en matière de surveillance, de traçage des contacts, de mobilisation de la population, de traitement, de systèmes pour laboratoires, de contrôle et de prévention des infections, etc.<sup>36</sup>

### C. Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine

39. L'objectif de développement durable n° 17 et la cible 8.a font ressortir qu'il convient de pleinement exploiter le rôle crucial du commerce en tant que moteur d'une croissance inclusive et d'un développement durable. La promotion des flux commerciaux, notamment le commerce intra-africain, est l'un des piliers de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui a accordé une importance prioritaire à l'établissement

<sup>36</sup> Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique, « La COVID-19 stimule l'innovation en matière de santé en Afrique », 29 octobre 2020.

de la Zone de libre-échange continentale africaine pour approfondir l'intégration régionale et promouvoir la transformation structurelle et une croissance inclusive.

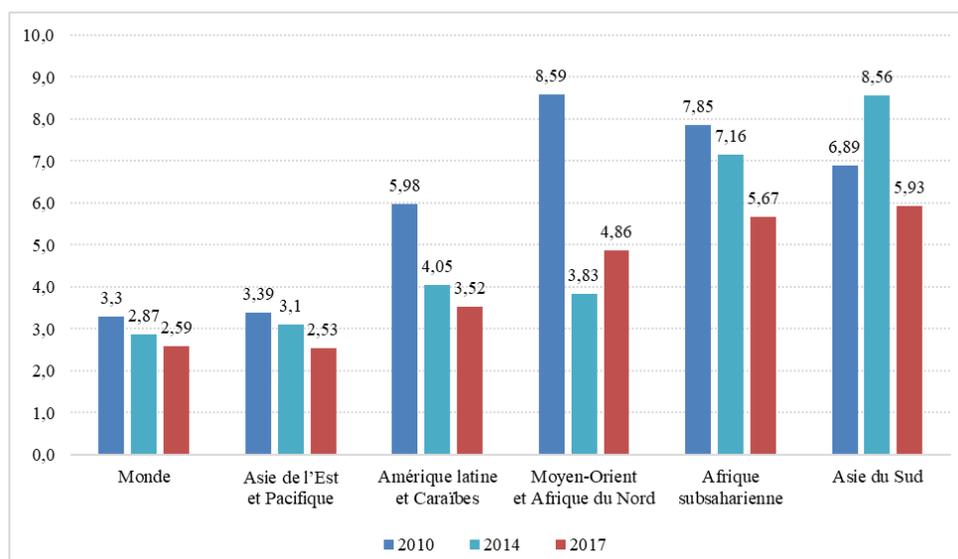
40. Dans la présente section, on évalue les efforts déployés par les pays africains et les partenaires de développement pour concrétiser les engagements liés au commerce dans le cadre des objectifs de développement durable en analysant des indicateurs tels que la moyenne mondiale pondérée des taux de droits de douane (indicateur 17.10.1) et la part des pays en développement et des pays les moins avancés dans les exportations mondiales (indicateur 17.11.1). La Zone de libre-échange continentale africaine est également analysée à la lumière de sa contribution à la création d'un système commercial multilatéral ouvert, équitable et fondé sur des règles et de l'importance accordée à l'intégration régionale de l'Afrique dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

41. Selon les données de la Banque mondiale, la moyenne mondiale des droits de douane a baissé progressivement de 3,3 % en 2010 à 2,6 en 2017<sup>37</sup>. Les droits de douane sur les importations de produits agricoles et non agricoles ont cependant tendance à être plus élevés dans les pays les plus pauvres<sup>38</sup>. En 2017, le taux moyen était de 9,8 % dans les pays à faible revenu, soit nettement plus que la moyenne de 2,0 % dans les pays à revenu élevé. Les droits à l'importation appliqués par les pays d'Afrique subsaharienne comptent parmi les plus élevés du monde, plusieurs de ces pays faisant état d'un taux moyen supérieur à 15 % (voir fig. 17). En comparaison, la région de l'Asie de l'Est et du Pacifique affiche l'un des taux moyens les plus faibles : 2,5 % en 2017<sup>39</sup>.

Figure 17

**Moyenne mondiale pondérée des droits de douane, tous produits confondus (2010-2017)**

(En pourcentage)



Source : Banque mondiale, base de données sur les indicateurs du développement dans le monde 2020.

<sup>37</sup> Banque mondiale, base de données sur les indicateurs du développement dans le monde, 2020. <https://data.worldbank.org/indicator/tm.tax.mrch.wm.ar.zs>.

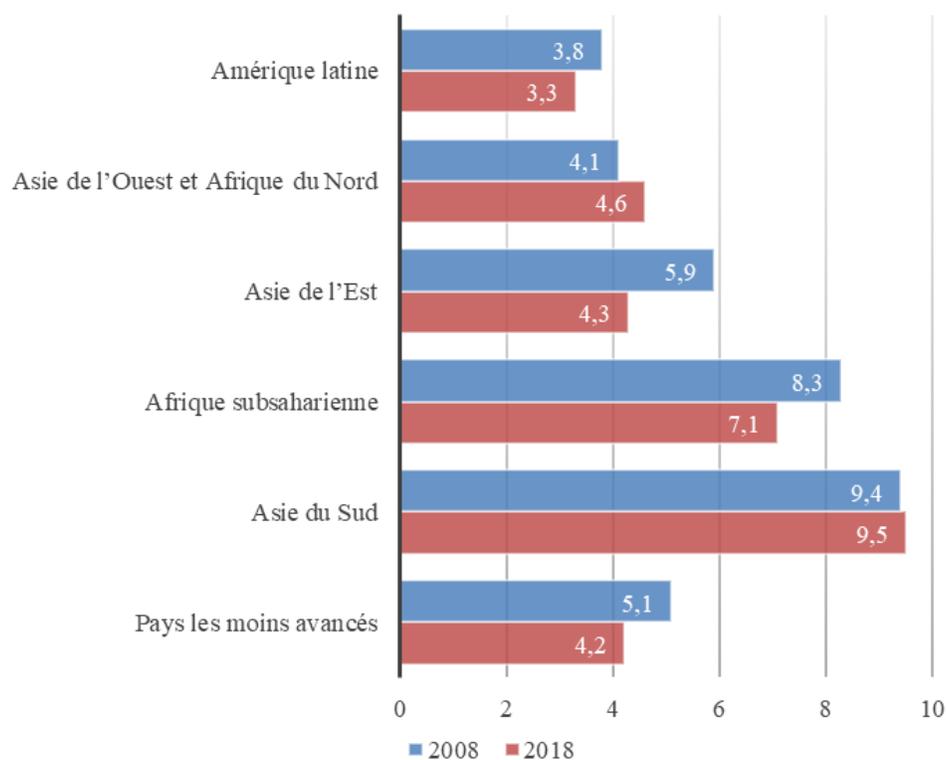
<sup>38</sup> CNUCED, *SDG Pulse 2020: UNCTAD Takes the Pulse of the SDGs* (publication des Nations Unies, 2020), chap. II.

<sup>39</sup> Banque mondiale, « Taux des droits de douane, appliqués, moyenne pondérée, tous produits (%) », base de données sur les indicateurs du développement dans le monde, 2020.

42. Les mesures non tarifaires réduisent considérablement l'accès des produits africains aux marchés aux niveaux mondial et régional<sup>40</sup>. Les pays africains pourraient s'assurer des recettes d'environ 20 milliards de dollars par an en éliminant ces mesures à l'échelle du continent<sup>41</sup>. La CNUCED et l'Union africaine ont lancé une plateforme en ligne pour aider à éliminer les obstacles non tarifaires en Afrique<sup>42</sup>.

43. À ce jour, seuls 13 pays ont accordé des préférences dans le cadre du Système généralisé de préférences pour faciliter les exportations des pays en développement vers les grands marchés d'exportation, conformément à la cible 17.12 associée aux objectifs de développement durable (Permettre l'accès de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce)<sup>43</sup>. Les droits de douane appliqués par les pays développés aux exportations des PMA sont passés de 5,1 % à 4,2 % entre 2008 et 2018. C'est pour les pays de l'Asie du Sud et de l'Afrique subsaharienne que les obstacles à l'exportation étaient les plus considérables, les pays développés leur imposant des droits de douane moyens de 9,5 % et 7,1 %, respectivement (voir fig. 18)<sup>44</sup>.

Figure 18

**Droits de douane moyens appliqués par les pays développés (2008-2018)**

Source : *Key Statistics and Trends in Trade Policy 2019*.

<sup>40</sup> Njuguna Ndung'u *et al.*, « Policy brief: Africa's diversification and its trade policy transformation », G20 Insights, 2020.

<sup>41</sup> David Vanzett *et al.*, « Non-tariff measures: lifting CFTA and ACP trade to the next level », UNCTAD Research Paper n° 14 (Nations Unies, 2019).

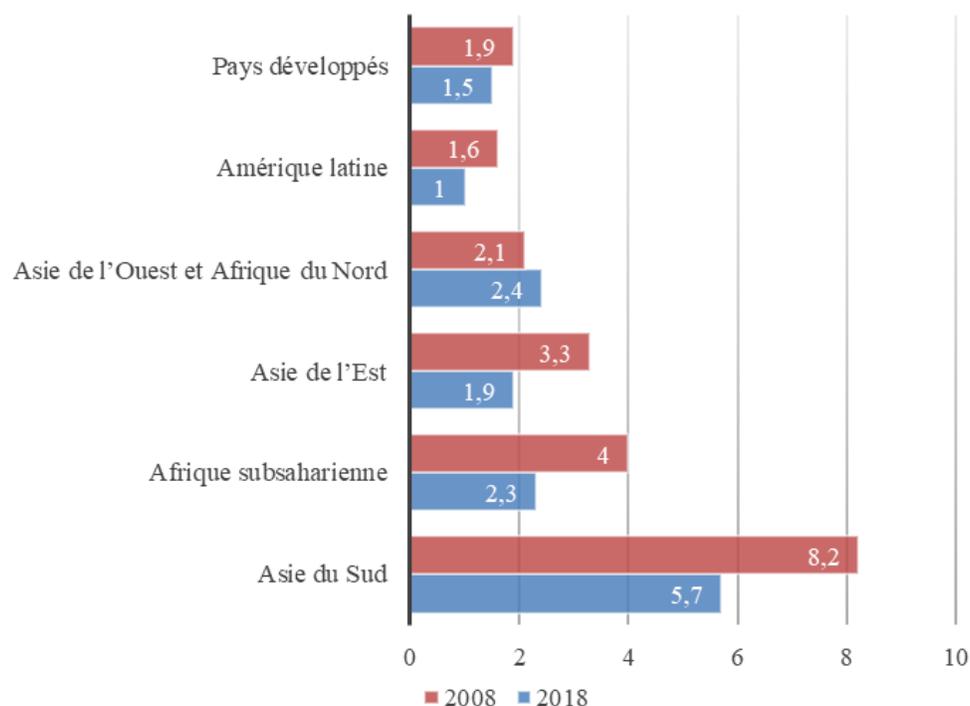
<sup>42</sup> CNUCED, « Online tool to remove trade barriers in Africa goes live », 17 janvier 2020.

<sup>43</sup> Voir <https://unctad.org/topic/trade-agreements/generalized-system-of-preferences>.

<sup>44</sup> *SDG Pulse 2020*, chap. II.

44. Le commerce Nord-Nord entre les pays développés tend à être plus ouvert, avec des droits de douane s'élevant en moyenne à 1,5 % en 2018. Les pays en développement font face à des droits de douane plus élevés, même dans le cadre du commerce intrarégional. L'Asie du Sud et l'Afrique subsaharienne ont fait état des droits de douane intrarégionaux moyens les plus élevés en 2018, soit respectivement 5,7 % et 2,3 %, nettement plus que dans les autres régions (voir fig. 19). L'Afrique subsaharienne a cependant enregistré une réduction de 43 % des droits de douane intrarégionaux, qui sont passés de 4 % en 2008 à 2,3 % en 2018<sup>45</sup>.

Figure 19

**Droits de douanes intrarégionaux moyens (2008-2019)**

Source : *Key Statistics and Trends in Trade Policy 2019*.

45. Les statistiques de l'OCDE indiquent qu'en 2018 (dernière année pour laquelle des données sont disponibles), les engagements pris dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce par l'ensemble des donateurs publics ont totalisé 57,9 milliards de dollars, contre 50,8 milliards de dollars en 2016 et 57,8 milliards de dollars en 2017<sup>46</sup>. De cette somme, un montant de 21,2 milliards de dollars (soit 37 % du total) était destiné aux PMA, ce qui représente une augmentation par rapport à 2017 (18,8 milliards de dollars, soit 32 %) et un progrès dans la réalisation de la cible 8.a associée aux objectifs de développement durable (Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés). L'Afrique est restée l'un des principaux bénéficiaires de l'initiative, comptant pour 36 % (20,9 milliards de dollars) dans l'aide totale en 2018 (voir fig. 21). Pendant les dix années qui ont précédé 2016, les engagements pris en faveur de l'Afrique ont plus que doublé<sup>47</sup>.

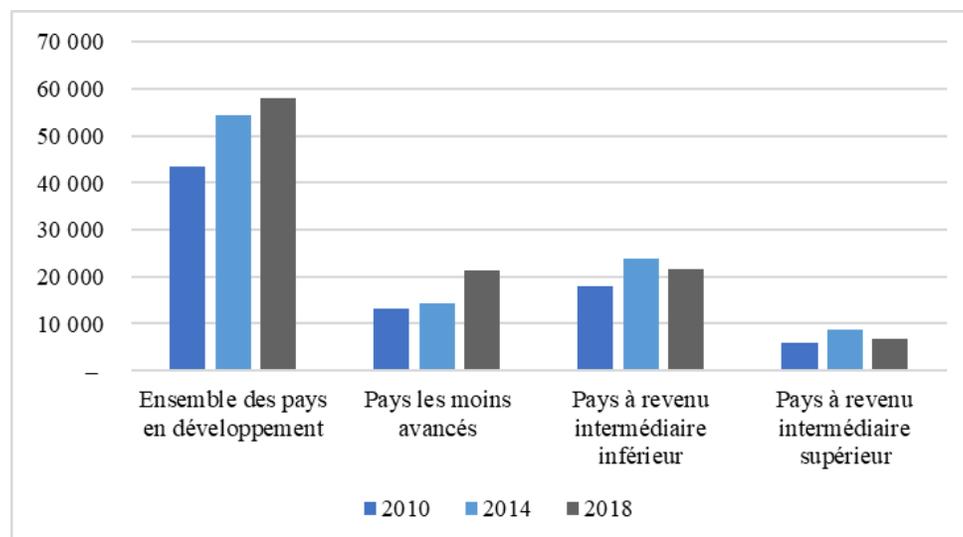
<sup>45</sup> *Key Statistics and Trends in Trade Policy 2019: Retaliatory Tariffs between the United States and China* (United Nations publication, 2020).

<sup>46</sup> OECD, base de données « Questions statistiques concernant l'aide pour le commerce ». Disponible à l'adresse <https://www.oecd.org/fr/cad/apc/questionsstatistiquesconcernantlaidepourlecommerce.htm>.

<sup>47</sup> ECA/RFSD/2019/8.

Figure 20  
**Montants totaux des engagements pris dans le cadre de l'initiative  
 Aide pour le commerce, par catégorie de revenus**

(En millions de dollars des États-Unis)

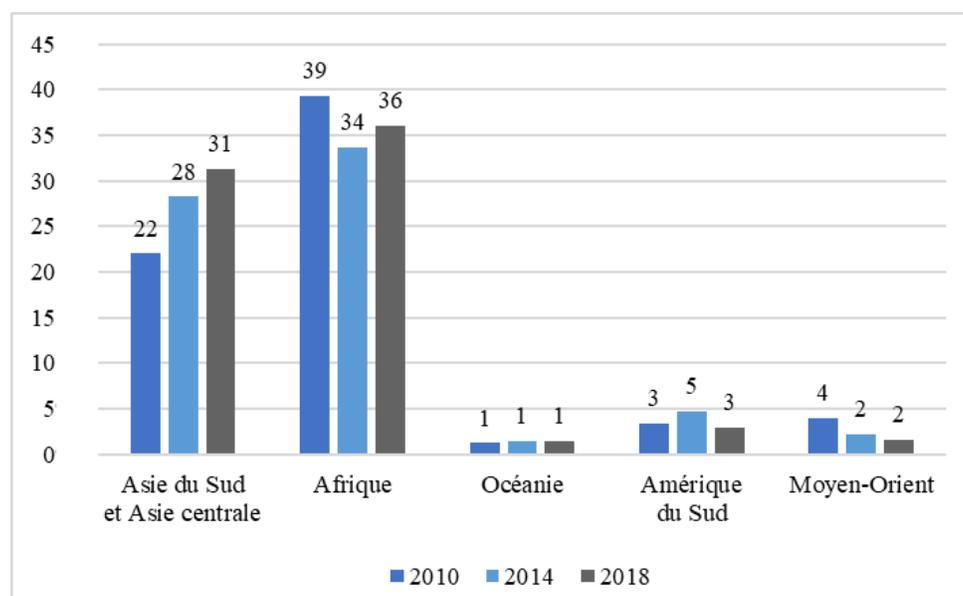


Source : Analyse fondée sur les statistiques de l'OCDE relatives à l'initiative Aide pour le commerce.

Note : Les chiffres comprennent les versements effectués au titre de l'initiative Aide pour le commerce dans le cadre de l'aide publique au développement par tous les donateurs publics.

Figure 21  
**Répartition par région des engagements pris dans le cadre de l'initiative  
 Aide pour le commerce**

(En pourcentage)



Source : Analyse fondée sur les statistiques de l'OCDE relatives à l'initiative Aide pour le commerce.

Note : Les chiffres comprennent les versements effectués au titre de l'initiative Aide pour le commerce dans le cadre de l'aide publique au développement par tous les donateurs publics.

46. La plus grande partie des engagements pris en faveur de l'Afrique en 2018 dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce était destinée aux secteurs de l'énergie (33 %), de l'agriculture (24 %), des transports et de l'entreposage (13 %) et des services bancaires et financiers (10 %)<sup>48</sup>. Les versements effectués au bénéfice de projets de facilitation du commerce ont fortement chuté entre 2015 et 2017, passant de 228,9 millions de dollars à 132,9 millions de dollars. Ce sont l'Égypte, l'Éthiopie, le Kenya, le Maroc et la République-Unie de Tanzanie qui ont attiré le plus d'aide en Afrique dans le cadre de l'initiative<sup>49</sup>.

47. Malgré les progrès accomplis dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce, la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales de marchandises n'a représenté que 0,89 % en 2015 avant de se redresser légèrement en 2018 pour s'établir à 0,98 % ; le montant de ces exportations est passé de 189 milliards de dollars en 2011 (année de référence) à 192 milliards de dollars en 2018, puis à 181 milliards de dollars en 2019. L'objectif consistant à doubler la part de ces pays dans les exportations mondiales d'ici à 2020 ne sera donc pas atteint (cible 17.11 associée aux objectifs de développement durable)<sup>50</sup>. Les pays les moins avancés continuent de pâtir à cet égard de situations défavorables sur les marchés<sup>51</sup>, ainsi que de la difficulté qu'ils ont à respecter les conditions à remplir pour bénéficier de mesures de traitement préférentiel<sup>52</sup>.

48. En 2020, cette tendance s'est poursuivie en raison de la contraction du commerce mondial, qui est estimée à 7 % et semble avoir été légèrement plus rapide dans les pays développés. Les pays d'Afrique ont vu leur commerce diminuer considérablement sous l'effet de la chute très prononcée des prix des produits de base<sup>53</sup>. En particulier, les exportations de l'Afrique ont diminué de 3,9 % en 2019, et il a été estimé qu'elles avaient baissé encore de 3,1 % au premier semestre de 2020<sup>54</sup>, du fait de la faiblesse de la demande de produits primaires<sup>55</sup> et de l'effondrement des prix du pétrole<sup>56</sup>. Cette baisse sera sans doute pire que prévu, notamment en raison des incidences de la pandémie de COVID-19.

49. La Zone de libre-échange continentale africaine présente un potentiel important pour les pays africains, qui pourront en tirer parti pour diversifier leurs économies, les rendre plus compétitives et les intégrer dans les chaînes de valeur régionales et mondiales en accroissant les économies d'échelle et en attirant les investissements étrangers directs sur le continent.

50. Le commerce intra-africain a augmenté, cependant, ayant représenté 16,1 % du commerce total de l'Afrique en 2018 (soit 159,1 milliards de dollars), contre 15,5 % en 2017<sup>57</sup>. Cela reste certes bien inférieur aux chiffres correspondants pour l'Europe (68 %) et l'Asie (59 %), mais la Commission économique pour l'Afrique estime que la Zone de libre-échange continentale africaine permettra de faire croître le commerce intra-africain dans une proportion comprise entre 15 % (soit une augmentation de

<sup>48</sup> Ibid.

<sup>49</sup> CEA et Organisation mondiale du commerce, « An inclusive African Continental Free Trade Area: aid for trade and the empowerment of women and young people », 2019.

<sup>50</sup> *Rapport 2020 sur les pays les moins avancés : Des capacités productives pour la nouvelle décennie* (publication des Nations Unies, 2020).

<sup>51</sup> Ibid.

<sup>52</sup> *Rapport sur les objectifs de développement durable 2020* (publication des Nations Unies, 2020).

<sup>53</sup> CNUCED, « Global Trade Update », octobre 2020.

<sup>54</sup> *Rapport sur le commerce et le développement 2020 : De la pandémie à la prospérité pour tous – Comment éviter une autre décennie perdue* (publication des Nations Unies, 2020).

<sup>55</sup> *World Investment Report 2020*.

<sup>56</sup> Commission de l'Union africaine et OCDE, *Dynamiques du développement en Afrique 2021*.

<sup>57</sup> Banque africaine d'import-export, *African Trade Report 2019: African Trade in a Digital World* (Le Caire, 2019).

50 milliards de dollars) et 25 % (une augmentation de 70 milliards de dollars) d'ici à 2040 en éliminant 90 % des droits de douane sur les marchandises et en réduisant les coûts commerciaux<sup>58</sup>. La Zone de libre-échange devrait également renforcer la participation économique des jeunes et des femmes. Les femmes représentent plus de 70 % des commerçants transfrontaliers du secteur informel<sup>59</sup>, qui pourraient bénéficier des avantages que la Zone de libre-échange présentera pour les petits commerçants transfrontaliers et les petits exploitants agricoles<sup>60</sup>.

51. Selon les données du FMI, les exportations intra-africaines ont représenté 20 % des exportations de l'Afrique subsaharienne vers le monde en 2019, soit une augmentation par rapport à 2010 (18 %)<sup>61</sup>. Les exportations intra-africaines ne représentent que 3,3 % du PIB total, et la part des importations intra-africaines est la même, ce qui témoigne d'un très grand potentiel inexploité.

52. La part de l'Afrique dans le commerce mondial est restée faible pendant la dernière décennie, la part des exportations du continent étant passée de 2,3 % en 2010 à 2,5 % en 2015, avant de retomber à 2,2 % en 2019. Les résultats commerciaux des pays africains restent fortement dépendants de l'évolution des prix des produits de base et, dans l'ensemble, la participation de ces pays au commerce mondial stagne. Les figures 22 et 23 illustrent la part de l'Afrique subsaharienne dans les exportations et les importations mondiales.

---

<sup>58</sup> *Rapport 2019 sur le développement économique en Afrique : Made in Africa – les règles d'origine, un tremplin pour le commerce intra-africain* (publication des Nations Unies, 2019).

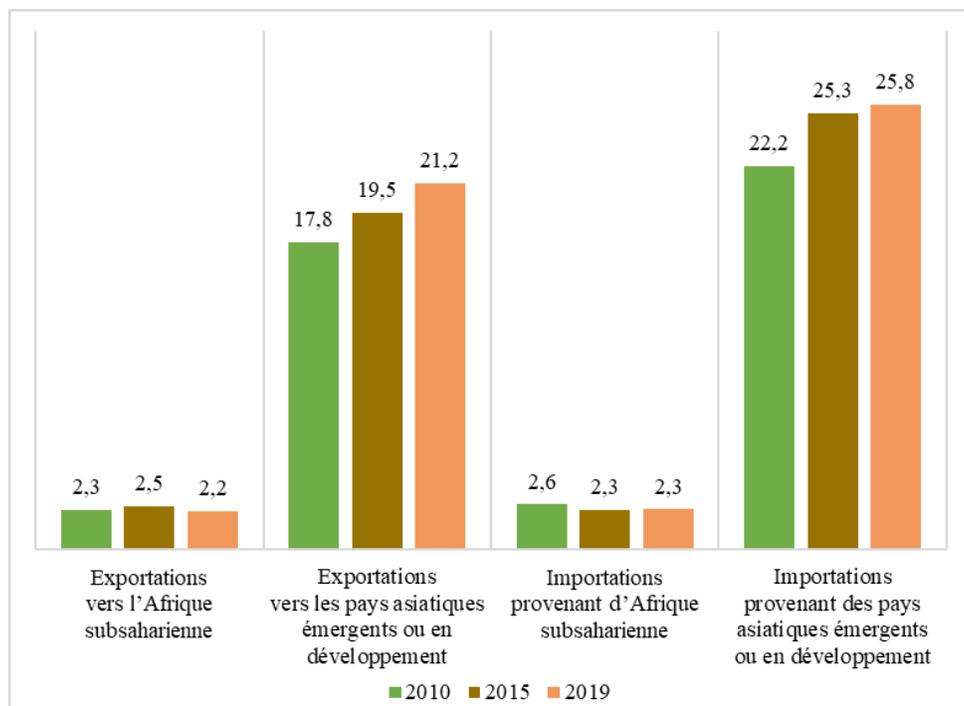
<sup>59</sup> Programme des Nations Unies pour le développement et Secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, *The Futures Report: Making the AfCFTA Work for Women and Youth*, 2020.

<sup>60</sup> Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), « Opportunities for women entrepreneurs in the context of the African Continental Free Trade Area », juin 2019.

<sup>61</sup> FMI, base de données Direction of Trade Statistics. Disponible à l'adresse <https://data.imf.org/?sk=9d6028d4-f14a-464c-a2f2-59b2cd424b85> (consulté le 4 février 2021).

Figure 22  
**Part du commerce des pays africains dans les importations et les exportations mondiales**

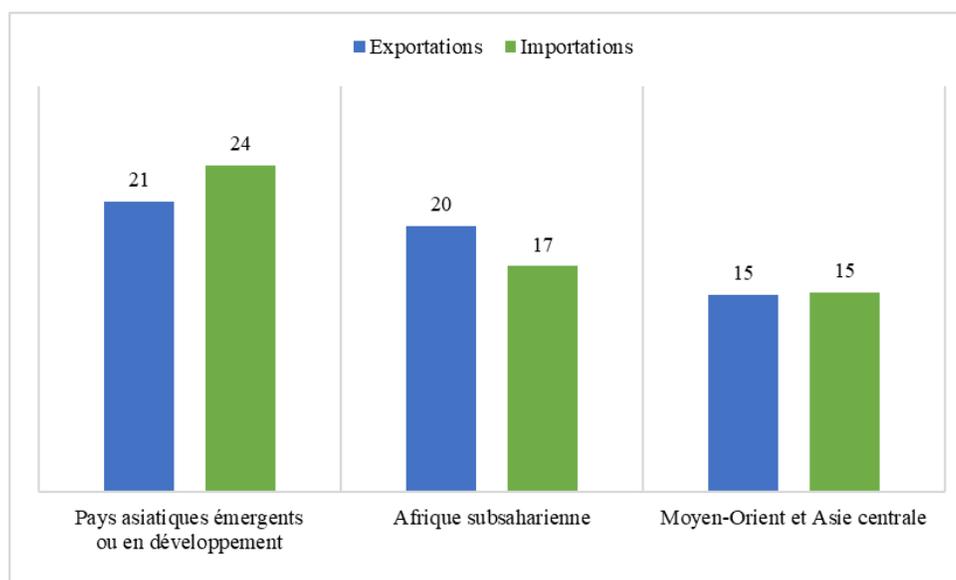
(En pourcentage)



Source : FMI, base de données Direction of Trade Statistics.

Figure 23  
**Part du commerce intrarégional dans le commerce total, 2019**

(En pourcentage)



Source : FMI, base de données Direction of Trade Statistics.

## D. Cohérence des politiques, appropriation des politiques par les pays et partenariat

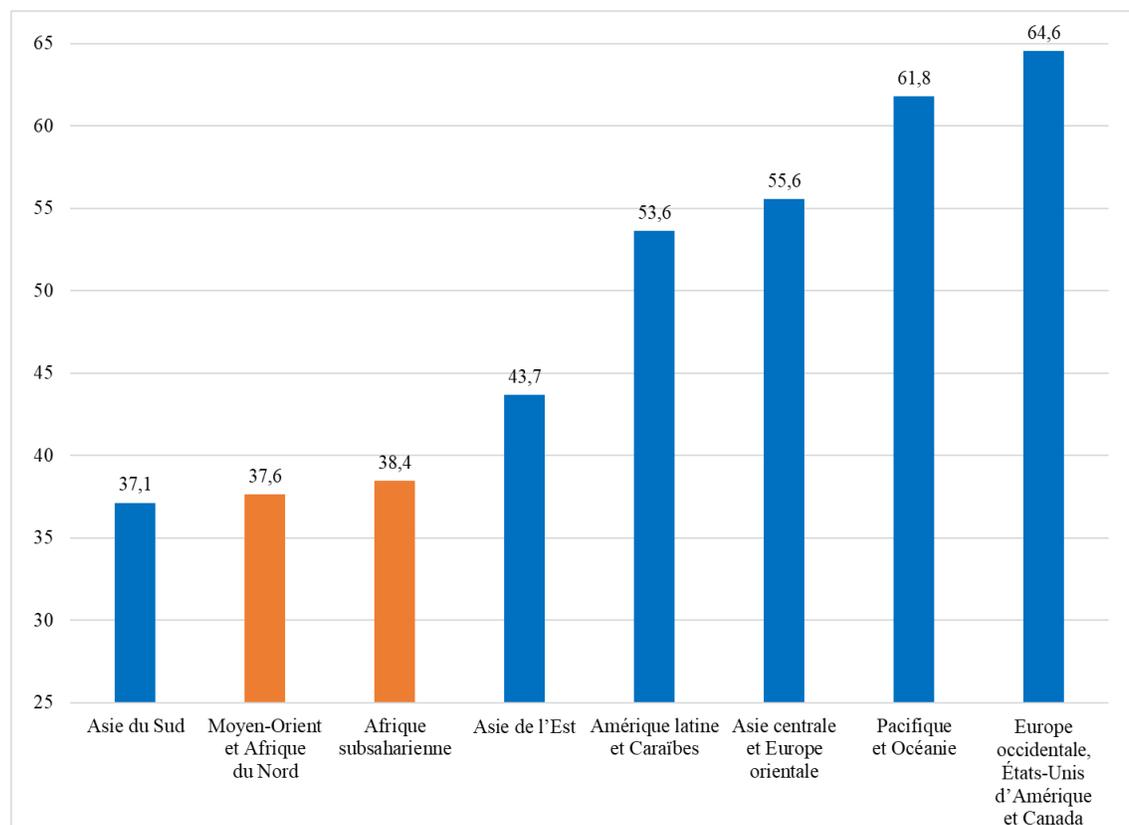
53. Bien qu'aucune statistique officielle de l'ONU ne permette à ce jour de mesurer le renforcement de la cohérence des politiques de développement durable (cible 17.14 associée aux objectifs)<sup>62</sup>, l'indice de cohérence des politiques pour le développement durable<sup>63</sup> a permis d'évaluer, en 2019, 148 pays sur une échelle de zéro à 100, en se basant sur 19 politiques publiques et 57 indicateurs.

54. Comme les pays de l'Asie du Sud, les pays africains sont regroupés au bas de l'échelle (voir fig. 24). En 2019, selon le classement de l'indice, aucun pays africain ne figurait dans le groupe de tête ou dans le groupe intermédiaire (60 à 100) et seuls les quatre pays suivants se situaient dans le groupe intermédiaire inférieur (40 à 60) : Afrique du Sud (54,15), Cabo Verde (52,92), Maurice (57,44) et Sénégal (48,57). Parmi les pays africains, Maurice (57,44) occupe la première place et le Soudan (30,39) la dernière.

Figure 24

### Indice de cohérence des politiques pour le développement durable (2019)

(Échelle de 0 à 100)



Source : Coordinadora de ONG para el Desarrollo et Spanish Network for Development Studies.

<sup>62</sup> Le Programme des Nations Unies pour l'environnement dirige un groupe de travail chargé d'élaborer des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable 17 et 14, qui joueront un rôle essentiel, une fois disponibles. Dans la présente section du rapport, on a utilisé un indicateur indirect pour rendre compte des progrès accomplis jusqu'à présent.

<sup>63</sup> L'indice a été élaboré par un groupe d'organisations non gouvernementales espagnoles au service du développement (Coordinadora de ONG para el Desarrollo), en coopération avec le Spanish Network for Development Studies. Des informations détaillées sur la méthode d'établissement de l'indice et les éléments pris en compte sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.icpds.info/en/>.

55. En ce qui concerne l'appropriation des politiques de développement par les pays (cible 17.15 associée aux objectifs), les progrès sont mesurés à l'aide d'un indicateur composite qui permet d'évaluer la mesure dans laquelle les prestataires de la coopération pour le développement ont recours à des cadres de résultats et à des outils de planification propres aux pays, en consolidant les indicateurs relatifs aux objectifs et aux résultats figurant dans les cadres de résultats des pays et en utilisant les données publiques et les systèmes de suivi des résultats<sup>64</sup>. Selon les données disponibles pour 38 pays africains<sup>65</sup>, en 2018, la moyenne de l'Afrique était supérieure à la moyenne mondiale (66 % contre 63 %).

56. En ce qui concerne la mise en place de partenariats, on ne dispose pas de données complètes sur le renforcement du Partenariat mondial pour le développement durable (cible 17.16 associée aux objectifs). Par conséquent, pour évaluer l'incidence des partenariats multipartites sur la réalisation des objectifs, on s'appuiera sur la plateforme en ligne qui répertorie l'ensemble des initiatives volontaires et des partenariats multipartites, gérée par le Département des affaires économiques et sociales. Les chiffres donnent une indication de la répartition mondiale des partenariats multipartites. Les progrès réalisés dans la mise en place de partenariats public-privé sont déterminés par le montant en dollars des États-Unis des ressources allouées aux partenariats (indicateur 17.17.1 relatif aux objectifs).

57. Dans le Programme 2030, il est souligné que les partenariats multipartites<sup>66</sup> sont des moyens de mobilisation et de partage des connaissances, des compétences, des technologies et des ressources financières à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable. L'objectif consistant à bâtir des partenariats est lié à l'Agenda 2063, notamment à l'aspiration 6 (une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment celles des femmes et des jeunes, qui se soucie du bien-être des enfants).

58. En janvier 2021, la plateforme en ligne répertoriait 5 337 partenariats multipartites, mais seuls 527 d'entre eux (9,9 %) étaient centrés sur l'Afrique. D'après l'analyse de la répartition mondiale des partenariats et des initiatives (voir fig. 25) répertoriés comme contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable, l'objectif 14 (37,5 %) est celui sur lequel porte le plus grand nombre d'initiatives, suivi de l'objectif 17 (23,2 %). Les objectifs pour lesquels on enregistre le plus faible nombre de partenariats ou d'initiatives sont les objectifs 9 (9,2 %), 10 (9,7 %) et 16 (11,6 %). D'après les données, la variation est plus importante en Afrique qu'au niveau mondial.

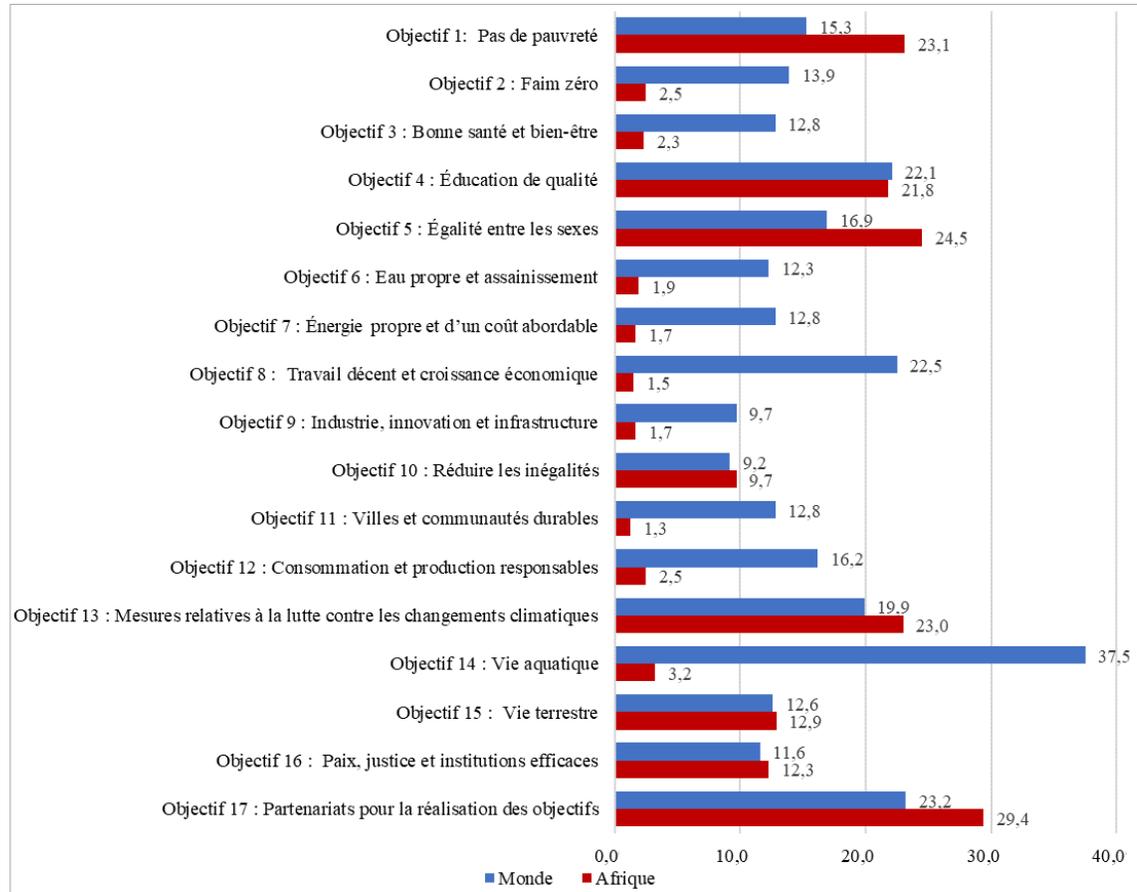
<sup>64</sup> Pour plus d'informations sur cet indicateur, voir la Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable, répertoire de métadonnées relatives aux objectifs : indicateur 9.b.1.

<sup>65</sup> Département des affaires économiques et sociales, Division de statistique, base de données ouverte sur les objectifs de développement durable, disponible à l'adresse suivante : [www.sdg.org/datasets/indicator-17-15-1-extent-of-use-of-country-owned-results-frameworks-and-planning-tools-by-providers-of-development-cooperation-data-by-recipient-percent--4/explore?location=7.450197%2C-11.580767%2C3.93](http://www.sdg.org/datasets/indicator-17-15-1-extent-of-use-of-country-owned-results-frameworks-and-planning-tools-by-providers-of-development-cooperation-data-by-recipient-percent--4/explore?location=7.450197%2C-11.580767%2C3.93).

<sup>66</sup> Partenariats conclus entre les États, le secteur privé, les fondations, les organisations non gouvernementales et les universités, afin de mobiliser et de mettre en commun les connaissances, les savoir-faire, les technologies et les ressources financières.

Figure 25  
**Répartition des partenariats et initiatives pour l'ensemble des objectifs de développement durable**

(En pourcentage)



Source : Organisation des Nations Unies, plateforme en ligne sur les partenariats en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable.

59. La variation du nombre de partenariats pourrait être liée aux conférences des Nations Unies, qui portent souvent sur un thème ou un sujet lié aux objectifs de développement durable et qui ont été utilisées pour répertorier les initiatives et partenariats, telles que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (2012), la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (2014), la Conférence mondiale sur les transports durables (2016) et la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable (2017). Une analyse plus approfondie révèle que la répartition géographique des partenariats multipartites est inégale selon les régions : 9,9 % pour l'Afrique, soit un chiffre supérieur à l'Asie (5,4 %) et à l'Amérique latine (4,3 %). Les données disponibles ne permettent pas de déterminer la portée des interventions et notamment d'établir s'il s'agit de partenariats mondiaux, régionaux ou nationaux.

60. Les partenariats multipartites menés en Afrique portent sur une plus grande variété d'objectifs de développement durable que les partenariats mondiaux. Les objectifs pour lesquels on enregistre le plus grand nombre de partenariats de ce type

sont les objectifs 17 et 5, qui représentent respectivement 29 % et 25 % du total des partenariats centrés sur l'Afrique. Vingt-trois pour cent des partenariats multipartites sont consacrés à l'objectif 1, 23 % à l'objectif 3 et 22 % à l'objectif 4. En revanche, moins de 2 % de partenariats ou initiatives portent sur les objectifs 7, 8, 9 et 11.

61. L'objectif 5 est lié à une part importante des partenariats multipartites, tant au niveau mondial (16,9 %) qu'en Afrique (24,5 %). Il faut en priorité investir en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, qui sont au cœur des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063, si l'on veut exploiter le potentiel des femmes et des jeunes. Les partenariats multipartites menés au niveau régional ont permis de renforcer la mise en œuvre de programmes agricoles durables et d'améliorer le rôle des femmes dans la production agricole, ce qui a contribué à la réalisation des objectifs 5 et 17.

62. En ce qui concerne la promotion des partenariats public-privé et des partenariats avec la société civile (cible 17.17 associée aux objectifs), les partenariats entre les États africains ainsi qu'entre l'Afrique et d'autres organisations ont contribué au développement humain, à la création d'emplois et à la production agricole. Par exemple, Grow Africa, programme de l'Agence de développement de l'Union africaine et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), a permis de mobiliser des investissements du secteur privé en faveur de l'agriculture et d'aider les pays à se rendre compte du potentiel de croissance et de création d'emplois du secteur agricole<sup>67</sup>. Ces deux dernières années, Grow Africa a réussi à mobiliser un montant total de 450 millions de dollars au moyen de 20 lettres d'intention d'investisseurs, qui permettent de répartir les engagements d'investissements dans les principales chaînes de valeur agricoles, notamment le riz, le bétail, le soja, les produits laitiers, les tomates, les noix de macadamia et les produits horticoles. La zone du programme couvre les pays suivants : Côte d'Ivoire, Eswatini, Ghana, Madagascar, Malawi, Mozambique, Nigéria et Ouganda. Grow Africa contribue au développement de modèles commerciaux inclusifs qui créent des emplois et augmentent les revenus des petits exploitants agricoles. D'après le dernier bilan réalisé en 2020, sur les 10 milliards de dollars d'engagements au titre des investissements, 2,3 milliards de dollars ont été réellement investis, ce qui a permis d'aider plus de 10 millions de petits agriculteurs et de créer 88 000 emplois dans l'agriculture<sup>68</sup>.

63. La coopération avec les principaux partenaires de développement a également joué un rôle essentiel. Par exemple, dans le cadre de la Stratégie conjointe Afrique-Union européenne, au titre du domaine stratégique prioritaire « Investir dans le capital humain grâce à l'éducation, la science, la technologie et le développement des compétences », défini dans la déclaration conjointe issue du cinquième Sommet Union africaine-Union européenne (2017)<sup>69</sup>, 27 pays<sup>70</sup> ont bénéficié d'un programme qui a permis d'offrir à 40 897 jeunes africains des formations professionnelles et des activités de développement des compétences, grâce au versement de 274,2 millions d'euros en décembre 2019. Au cours de la période 2014-2019, environ 26 000

<sup>67</sup> Grow Africa, qui fait partie du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, met en œuvre des cadres nationaux de partenariats agro-industriels, outils visant à créer des partenariats qui soutiennent la réalisation des objectifs nationaux de transformation de l'agriculture.

<sup>68</sup> Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD, *Rapport annuel 2020 AUDA-NEPAD* (Midrand, Afrique du Sud, 2020). Voir également [www.growafrica.com](http://www.growafrica.com).

<sup>69</sup> Voir <https://africa-eu-partnership.org/fr/propos/le-partenariat-et-la-strategie-commune-afrique-ue>.

<sup>70</sup> Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Mali, Maroc, Mozambique, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud et Tunisie.

étudiants africains ont bénéficié d'échanges universitaires dans le cadre du programme Erasmus+ de l'Union européenne.

64. L'établissement de partenariats public-privé a été inégal en Afrique, tant au niveau des pays que des secteurs, comme le montre le tableau 3, qui fournit des informations sur les investissements publics-privés dans quatre secteurs d'infrastructures clés (énergie, informatique, transports, eau et assainissement), dont ont bénéficié certains pays ces dix dernières années. L'énergie et les transports ont attiré d'importants investissements entre 2010 et 2019, tandis que les investissements dans les secteurs de l'informatique et de l'eau et de l'assainissement ont pris du retard.

Tableau 3

**Investissements dans les secteurs d'infrastructures de différents pays africains provenant de partenariats public-privé (2010-2019)**

Pays	Partenariats public-privé			
	Énergie	Informatique	Transports	Eau et assainissement
Afrique du Sud	19 641	230	111	–
Burkina Faso	45	–	471	–
Cabo Verde	80	25	–	–
Côte d'Ivoire	896	700	756	–
Égypte	3 432	–	648	475
Gabon	535	700	690	–
Ghana	4 422	742	2 050	126
Kenya	2 385	28	311	–
Maroc	8 817	–	–	354
Mauritanie	–	700	310	–
Mozambique	712	–	80	–
Nigéria	950	–	4 209	–
République-Unie de Tanzanie	143	28	–	–
Rwanda	592	–	–	60
Sénégal	1 164	700	1 035	33
Sierra Leone	70	–	130	–
Somalie	–	28	452	–
Zimbabwe	66	–	97	–

Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde (2020).

## **E. Promotion de sociétés pacifiques et inclusives dans le cadre de l'initiative « Faire taire les armes en Afrique »**

65. L'objectif de développement durable n° 16 établit le lien essentiel entre la paix et le développement durable, en soulignant qu'il convient de promouvoir des sociétés pacifiques, justes, inclusives et exemptes de violence, si l'on veut réaliser le développement durable.

66. Les pays africains ont renforcé les institutions, les structures et les cadres régionaux afin de relever les défis que rencontre le continent en matière de paix et de sécurité. Par l'adoption de la Déclaration solennelle sur le cinquantième anniversaire

de l'Organisation de l'Unité africaine/Union africaine, en 2013, et de la feuille de route principale de l'Union Africaine sur les mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique, en 2016, les nations africaines se sont engagées à venir à bout de toutes les guerres en Afrique d'ici à 2020 et à atteindre l'objectif d'une Afrique sans conflit<sup>71</sup>. Les partenaires de développement de l'Afrique, qui ont souscrit à des instruments et à des mécanismes multilatéraux visant à les aider à réaliser l'objectif 16<sup>72</sup>, ont également pris l'engagement d'assurer la paix et la sécurité en Afrique.

67. L'objectif 16 et la feuille de route principale sur les mesures pratiques pour faire taire les armes reflètent le très haut niveau d'engagement de l'Afrique en faveur de l'édification de sociétés pacifiques sur le continent. Le Programme 2030 et l'initiative Faire taire les armes d'ici 2020 ont des engagements communs, qui consistent à réduire la violence et la mortalité liée aux conflits (cible 16.1 associée aux objectifs et défi 6 de la feuille de route) et à réduire les flux financiers illicites et le trafic d'armes (cible 16.4 associée aux objectifs et défis 3 a), 3 b) et 14 de la feuille de route). L'examen des progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs ne permet pas de rendre compte de tous les engagements pris par les États Membres africains et leurs partenaires de développement en vue d'instaurer des sociétés pacifiques. Pour avoir une vision d'ensemble, il convient de mener une analyse plus détaillée, qui n'entre pas dans le cadre du présent rapport<sup>73</sup>.

68. Dans l'ensemble, l'Afrique a connu une augmentation des conflits violents ces dernières années. Le nombre de pays africains qui sont le théâtre d'un conflit armé actif et qui subissent les répercussions d'épisodes de conflit violent et des taux de mortalité qui y sont associés a augmenté régulièrement en 2020 (voir fig. 26 et 27).

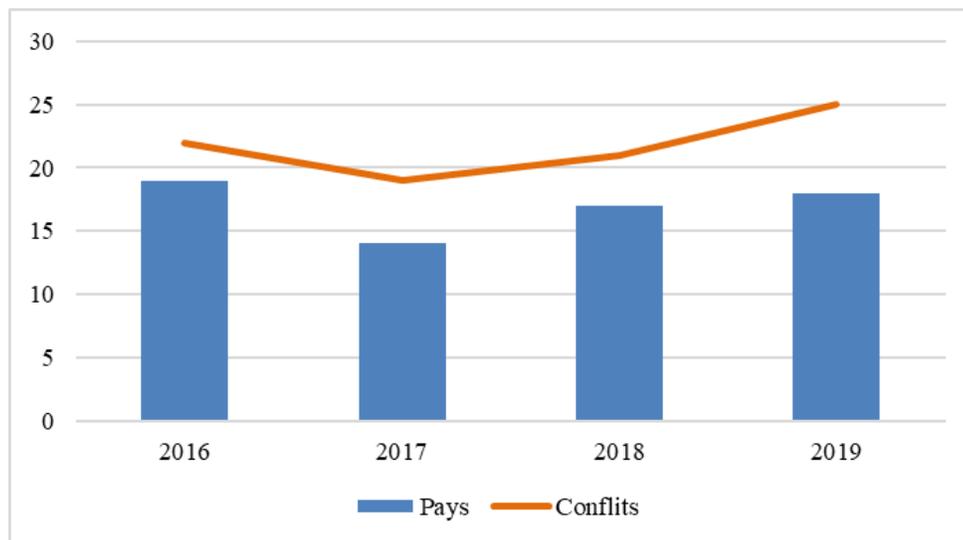
---

<sup>71</sup> Compte tenu des nombreuses difficultés qui subsistent, l'ambitieuse initiative Faire taire les armes a été prolongée pour une période de 10 ans, jusqu'en 2030, des examens périodiques devant être effectués tous les deux ans.

<sup>72</sup> Il s'agit notamment du Traité sur le commerce des armes, du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, du Programme d'action d'Addis-Abeba, du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

<sup>73</sup> On trouvera une analyse approfondie des initiatives de développement visant à réduire et à prévenir les conflits dans le rapport du Secrétaire général sur la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/75/917-S/2021/562).

Figure 26  
**Pays touchés par des conflits et nombre de conflits en Afrique (2016-2019)**



Source : Base de données sur les conflits armés de l'Uppsala Conflict Data Program de l'Université d'Uppsala et de l'Institut international d'Oslo de recherches sur la paix et ensemble de données sur les décès liés aux combats de l'Uppsala Conflict Data Program, in Júlia Palik, Siri Aas Rustad et Fredrik Methi, « Conflict Trends in Africa, 1989–2019 », Institut international d'Oslo de recherches sur la paix, 2020.

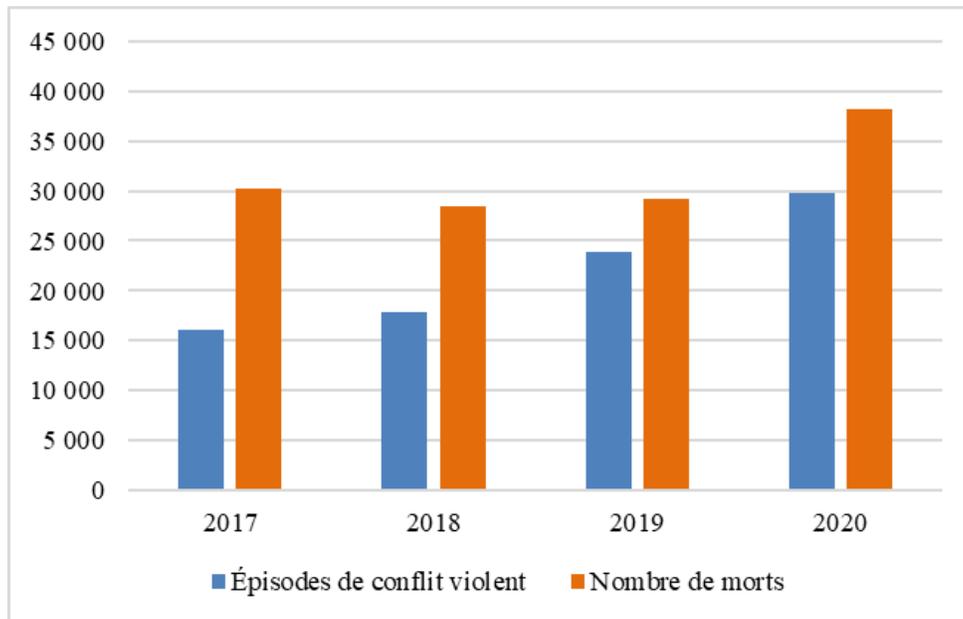
Note : Un pays peut avoir plusieurs conflits en cours simultanément.

69. La nature des conflits en Afrique évolue, en grande partie à cause de la montée du terrorisme et de l'extrémisme violent, à l'origine de nombreuses morts, d'enlèvements, de déplacements et de nouveaux conflits<sup>74</sup>. La violence extrémiste a créé ou exacerbé des problèmes tels que les tensions intercommunautaires, la limitation du rayon d'action de l'État, la fragilité économique et sociale, l'augmentation de la pauvreté et une faible résilience. Les civils, en particulier les femmes, subissent souvent de manière disproportionnée les conséquences de la violence extrémiste<sup>75</sup>.

<sup>74</sup> Institut international de recherches pour la paix de Stockholm, *SIPRI Yearbook 2020: Armaments, Disarmament and International Security* (Oxford University Press, 2020).

<sup>75</sup> Ibid.

Figure 27  
**Nombre d'épisodes de conflit violent et de morts qui y sont associées en Afrique (2017-2020)**

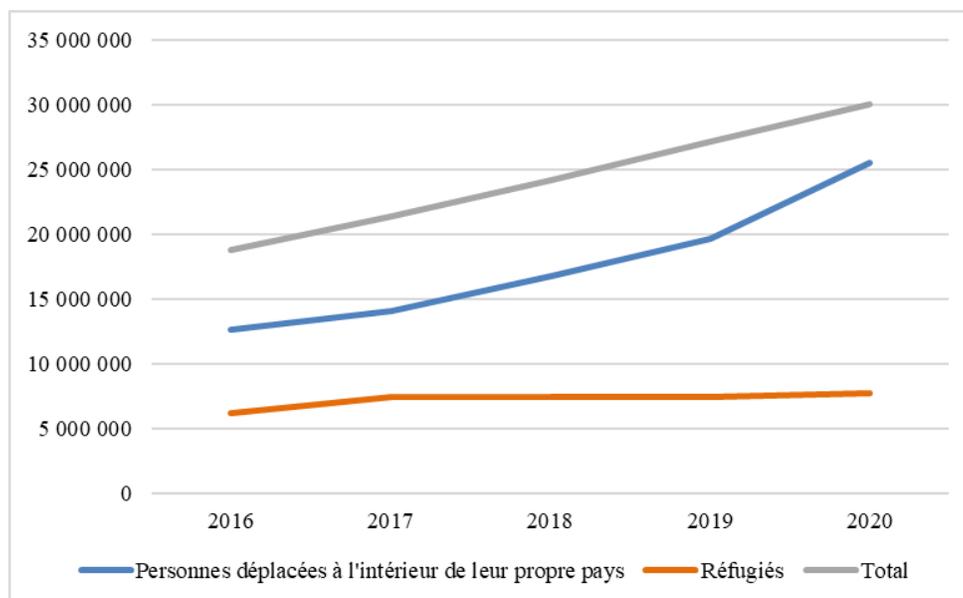


Source : Armed Conflict Location and Event Data Project.

70. Les déplacements sont l'une des principales conséquences des conflits violents. Par exemple, à la fin de 2019, 5 millions de personnes avaient été déplacées à l'intérieur de la République démocratique du Congo en raison de conflits et de violences<sup>76</sup>. Ces dernières années, l'Afrique a connu une forte augmentation du nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (voir fig. 28), tandis que le nombre de réfugiés est resté assez constant.

<sup>76</sup> Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), *Global Trends: Forced Displacement in 2019* (2020).

Figure 28  
**Nombre de personnes déplacées en Afrique en raison de conflits ou de violences (2016-2020)**



Sources : Observatoire des situations de déplacement interne et HCR.

Note : Les chiffres de 2020 concernant les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays sont des estimations.

71. Bien que les pays africains, l'Union africaine et les partenaires de développement aient pris des initiatives notables, la contribution des flux financiers illicites aux conflits et à la criminalité (indicateur 16.4.1 relatif aux objectifs) n'a pas fléchi ces dernières années. Les flux financiers illicites, qui entraînent chaque année des pertes de 88,6 milliards de dollars<sup>77</sup>, proviennent souvent de l'exploitation et du commerce illicites des ressources naturelles, qui menacent la paix et la sécurité et alimentent les conflits violents. Par exemple, ils contribuent au braconnage et au trafic d'ivoire en Afrique, qui rapporte plus de 400 millions de dollars par an<sup>78</sup>.

72. Il est difficile de déterminer dans quelle mesure les flux financiers illicites proviennent d'activités illicites visant à financer les conflits ou le terrorisme. L'exploitation illicite des ressources naturelles et environnementales, ainsi que l'imposition illégale de taxes, la confiscation et le pillage représentent 64 % du financement des conflits et des activités qui menacent la sécurité. On estime en outre que sur les 31,5 milliards de dollars de flux financiers illicites générés chaque année dans les zones de conflit, 96 % sont utilisés par des groupes criminels organisés, qui contribuent souvent à alimenter les conflits violents<sup>79</sup>.

73. Il reste difficile d'évaluer l'ampleur des flux d'armes illicites (indicateur 16.4.2 relatif aux objectifs) en raison de l'absence de mécanismes solides en matière de traçage des armes légères et de petit calibre, de la mauvaise compréhension des itinéraires de trafic et de l'identification insuffisante des points de détournement (voir [A/75/78](#)).

<sup>77</sup> Source : *Rapport 2020 sur le développement économique en Afrique*.

<sup>78</sup> *World Wildlife Crime Report: Trafficking in Protected Species* (publication des Nations Unies, 2020).

<sup>79</sup> Source : *Rapport 2020 sur le développement économique en Afrique*.

74. Les armes illicites qui circulent en Afrique proviennent principalement de l'extérieur du continent et continuent d'alimenter ou de faire durer les conflits dans de nombreux pays africains, qu'elles soient utilisées pour commettre des délits mineurs ou des activités terroristes. Parmi les facteurs qui contribuent à la situation, on peut citer la porosité des frontières, l'inefficacité des mécanismes d'application de la loi, l'existence d'espaces non gouvernés<sup>80</sup> et la mise en œuvre insuffisante des instruments internationaux. Par exemple, malgré son entrée en vigueur en 2014, 85 pays n'ont toujours pas signé ou ratifié le Traité sur le commerce des armes. Bien souvent, les transferts d'armes transfrontières en Afrique sont facilités par des organisations et des réseaux sophistiqués<sup>81</sup>. Par exemple, le trafic d'armes dans l'ensemble du Sahel et dans certaines parties de la sous-région de l'Afrique centrale, qui a d'importantes répercussions, découle en grande partie du détournement d'armes provenant des stocks libyens (voir [S/2019/1011](#)).

### III. Conclusions et recommandations

75. Alors que débute la Décennie d'action pour la réalisation des objectifs de développement durable, il est essentiel de faire avancer la consolidation de la paix et de la sécurité, de mobiliser des moyens de mise en œuvre, quelle qu'en soit la provenance, et de promouvoir les partenariats multipartites et la science, la technologie et l'innovation, si l'on veut accélérer la réalisation des objectifs et de l'Agenda 2063. Les technologies de pointe et le numérique offrent la possibilité de créer un environnement d'investissement favorable à la création d'emplois, à l'élimination de la pauvreté, aux petites et moyennes entreprises, à la mobilisation des ressources nationales et à la durabilité climatique.

76. Il est fondamental de disposer de données exactes et fiables pour assurer le suivi adéquat des engagements et optimiser l'utilisation des ressources disponibles aux fins de l'exécution du Programme 2030. Malgré les efforts déployés pour renforcer les capacités statistiques au niveau national et mettre au point des indicateurs homogènes au niveau international, le manque de données et d'informations disponibles empêche le mécanisme de suivi des Nations Unies de donner une image complète des progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements pris pour soutenir le développement de l'Afrique.

77. Le présent rapport montre que des mesures prometteuses ont été prises pour concrétiser les engagements énoncés dans le Programme 2030, mais il met également en évidence les lacunes existantes, qui ont été aggravées par la pandémie de COVID-19. Celle-ci a perturbé les activités économiques et entraîné une baisse sensible des échanges commerciaux et des flux d'IED. En dépit des récentes avancées technologiques, la pandémie a mis en évidence les effets du fossé numérique mondial, qui s'élargit, sur les vies et les moyens de subsistance. La crise actuelle a également révélé les limites du système commercial mondial et l'urgence d'une réforme. Il est essentiel de soutenir le renforcement des capacités et d'augmenter l'aide au commerce pour accroître la part de l'Afrique dans le commerce mondial. Il importe également d'améliorer la soutenabilité de la dette, de réduire le coût des envois de fonds et d'inverser la tendance à la baisse des flux d'IED si l'on veut promouvoir une reprise inclusive après la COVID-19.

---

<sup>80</sup> Rapport du Président de la Commission de l'Union africaine sur les activités et les efforts visant à faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020, 6 décembre 2020.

<sup>81</sup> Union africaine et Small Arms Survey, *Weapons Compass: Mapping Illicit Small Arms Flows in Africa* (Genève, Small Arms Survey, 2019).

78. Alors que la pandémie de COVID-19 fait peser une pression sur les budgets, il est plus important que jamais d'exécuter dans les délais l'intégralité des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique. À cet égard :

a) Les États Membres africains sont encouragés à accélérer la mise en œuvre de cadres de politique générale qui libèrent le potentiel des marchés de capitaux africains, des obligations-diaspora et des fonds de pension, afin de mobiliser un maximum de ressources nationales, ainsi qu'à créer un environnement favorisant la mise en place de pôles technologiques, tout en soutenant les mécanismes menés par des femmes et des jeunes et les partenariats multipartites ;

b) Les États Membres sont invités à intensifier la coopération fiscale internationale afin de lutter contre les flux financiers illicites, compte tenu de leurs effets profondément néfastes sur la paix et le développement de l'Afrique ;

c) Les partenaires de développement sont invités à appliquer les engagements qu'ils ont pris en matière d'APD et sont encouragés à soutenir en priorité les infrastructures et les technologies, deux secteurs essentiels pour reconstruire en mieux ;

d) Les États Membres africains sont encouragés à tirer parti de la dynamique créée par l'entrée en vigueur de la Zone de libre-échange continentale africaine pour conclure les négociations sur la deuxième phase du processus, harmoniser les politiques commerciales et promouvoir le développement des infrastructures ;

e) Les partenaires de développement sont invités à permettre aux pays africains et aux pays les moins avancés de bénéficier de l'augmentation des flux commerciaux internationaux, notamment en renforçant les capacités commerciales et productives et en mettant en œuvre des politiques industrielles visant à accroître la valeur ajoutée dans le secteur manufacturier et à créer des emplois décents pour la population jeune de l'Afrique, en plein essor ;

f) Il est recommandé de mettre en place un cadre intergouvernemental afin de promouvoir l'établissement de nouveaux partenariats multipartites et de suivre les progrès accomplis dans le cadre des partenariats existants aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique, en associant notamment les coordonnateurs résidents, qui peuvent jouer un rôle crucial dans la promotion des partenariats multipartites au niveau national, en tirant parti des liens entre les différents objectifs et en accordant l'attention voulue au renforcement de la cohérence des initiatives de paix, d'aide humanitaire et de développement et des partenariats intersectoriels ;

g) Il est également recommandé aux États Membres d'intensifier les mesures prises pour mettre en œuvre et renforcer les mécanismes existants à tous les niveaux, afin d'enrayer le trafic illicite des armes en Afrique et de lutter contre l'extrémisme violent, notamment par la diffusion de messages de paix auprès de la jeunesse africaine ;

h) Les États Membres sont également invités à continuer de relever les défis qu'ils rencontrent en matière de paix et de sécurité, en s'inspirant de l'objectif 16 et des objectifs connexes de l'Agenda 2063, et notamment de l'initiative de l'Union africaine « Faire taire les armes d'ici 2020 ».